

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-sixième séance – Mardi 30 novembre 2004, à 20 h 45

Présidence de M. Gérard Deshusses, président

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, conseiller administratif, *M. Bruno Martinelli*, *M^{mes} Annina Pfund*, *Bérengère Rosset* et *Caroline Schum*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *MM. Patrice Mugny* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 18 novembre 2004, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 30 novembre et mercredi 1^{er} décembre 2004, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai le plaisir de vous annoncer la naissance du petit Benoît, le 15 novembre 2004, et de féliciter ses parents, M^{me} Jennifer Thorel et notre collègue Gilles Thorel. (*Applaudissements.*) Suivant l'ordre chronologique, je vous annonce également la naissance du jeune Arthur, le 22 novembre 2004, qui est le fils de M. Renaud Gauthier et de notre collègue Bérengère Rosset; nous les félicitons tous les deux. (*Applaudissements.*) A toutes et tous, j'adresse mes meilleurs vœux de santé et de joie dans ce monde nouveau et beau que nous partageons.

J'ai une autre communication à vous faire... (*Brouhaha.*) Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si vous pouviez respecter un minimum de silence, je pourrais terminer ma deuxième annonce. Je prie M^{mes} Graf Lateo, Valiquer Grecuccio et Salerno de bien vouloir regagner leur place. Il y a un bruit pénible dans le coin du côté de la porte de la buvette: je remercie le groupe socialiste de comprendre le président... Je tenais donc à vous informer que le chœur du Conseil municipal se réunit demain à 19 h, dans cette salle, pour répéter les chants de l'Escalade, et je l'en remercie.

Mesdames et Messieurs, le traitement du rapport R-52 A est reporté, vu l'absence de la présidente de la commission ad hoc Agenda 21, M^{me} Schum. Nous passons donc aux urgences annoncées à la séance de 17 h. Nous en avons reçu trois; je vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de voter ces urgences, puis, si elles sont acceptées, de traiter les objets l'un après l'autre.

3. Clause d'urgence sur l'interpellation de MM. Patrice Reynaud et Jean-Pierre Oberholzer: «Tempête à Genève: mais que fait la Ville?» (I-128)¹.

M. Patrice Reynaud (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à la lecture du titre de cette interpellation, vous avez bien compris qu'il s'agit de la tempête qui a sévi à Genève il y a une dizaine de jours, le dimanche 14 novembre 2004 très précisément. Malheureusement, à cette occasion, la Ville de Genève n'a pas fait grand-chose. Il est donc réellement urgent que des mesures puissent désormais être prises, afin d'éviter non pas les tempêtes mais leurs conséquences. C'est pourquoi j'ai sollicité l'urgence pour cette interpellation.

Mise aux voix, la clause d'urgence de l'interpellation obtient 24 oui et 24 non (7 abstentions). Le président départage les voix en votant oui.

4. Clause d'urgence sur l'interpellation de M. Roman Juon: «Faudra-t-il un accident très grave dans la zone Croix-Rouge/Athénée avant de réagir sérieusement?» (I-127)².

M. Roman Juon (S). L'urgence de cette interpellation découle du fait que, la semaine dernière – donc il y a peu – il y a eu deux accidents en face de notre mairie. Les dégâts ont principalement touché la carrosserie des véhicules, mais c'était des accidents importants. Je suis extrêmement inquiet, et je voudrais donner un signal fort et clair pour que des mesures soient prises immédiatement par l'Office des transports et de la circulation. Mon interpellation ne constitue pas une critique adressée au Conseil administratif, mais elle vise à assurer également votre sécurité, vous, élus qui fréquentez le Palais Eynard. Traverser la rue à cet endroit présente des risques majeurs.

Mise aux voix, la clause d'urgence de l'interpellation est acceptée par 41 oui contre 13 non (6 abstentions).

¹ Annoncée, 2703.

² Annoncée, 2695. Urgence demandée, 2703.

5. Clause d'urgence sur le projet d'arrêté de MM. Jean-Pierre Oberholzer, Patrice Reynaud, Jean-Marc Froidevaux, Georges Queloz, Armand Schweingruber, André Kaplun, Alexis Barbey, Jean-Marie Hainaut, Blaise Hatt-Arnold, Vincent Schaller, M^{mes} Linda de Coulon, Florence Kraft-Babel, Marie-Thérèse Bovier, Nathalie Fontanet et Bérengère Rosset: «Convention Ville de Genève-Fondetec: voyons clair!» (PA-55)¹.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Depuis la semaine dernière, la commission des finances travaille sur le projet d'arrêté PA-52 visant à transformer la fondation de droit privé Fondetec en une fondation de droit public. Le projet d'arrêté que nous déposons ce soir concerne le projet de convention entre la Fondetec sous sa forme actuelle et le Conseil administratif. Nous avons soumis au Conseil municipal une motion M-510, lors de la séance supplémentaire du samedi 13 novembre dernier, et on nous avait fait des remarques selon lesquelles il fallait formuler notre demande sous la forme d'un projet d'arrêté, ce que nous avons fait. La commission des finances étudiant en ce moment les statuts de la Fondetec et son avenir, nous considérons qu'il est urgent que cette convention puisse être renvoyée pour étude parallèle à ladite commission, d'où notre demande d'urgence sur notre projet d'arrêté.

M. Pierre Losio (Ve). J'informe cette assemblée que je m'exprime au nom de l'Alternative au sujet de l'urgence déposée pour le projet d'arrêté du groupe libéral. Qu'y a-t-il de changé, depuis le samedi 13 novembre? Une motion préjudicielle est devenue un projet d'arrêté. Mais la situation de la Fondetec a-t-elle changé? Pour qu'il y ait urgence, il faut qu'il y ait actualité. Cette dernière ne me semble pas du tout présente dans la demande d'urgence des libéraux – et je ne me prononce même pas ici sur le fond de leur projet d'arrêté – puisque selon nous, comme nous l'avions déjà dit le 13 novembre, pour que nous nous prononcions sur le projet de convention entre la Fondetec et le Conseil administratif, il faut que le conseil de cette fondation se soit prononcé sur le sujet.

Or, il s'est prononcé sur une modification des statuts, afin que la fondation passe de droit privé en droit public. C'est un fait, il a avalisé cette volonté et a émis des propositions dans ce sens, que nous sommes en train de traiter à la commission des finances et dont un bon nombre ont été amendées. Nous travaillons donc sur un projet qui correspond à une volonté de la Fondetec, laquelle a été exprimée par un vote du conseil de fondation. A ce jour, celui-ci ne s'est pas prononcé en faveur d'une convention transitoire entre la Fondetec et le Conseil

¹ Annoncé, 2703.

administratif. Par conséquent, à nos yeux, cette question n'est pas d'actualité; c'est la raison pour laquelle nous n'entrerons pas en matière sur l'urgence.

M. Patrice Reynaud (L). Je signale que les considérants de ce projet d'arrêté PA-55 reprennent presque in extenso ceux du projet d'arrêté PA-52, auquel M. Losio vient de faire allusion. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, bien que vous ayez sans doute le texte sous les yeux, je me permets de vous rappeler ces considérants: «la nécessité de resserrer les liens entre la Fondetec et la Ville de Genève, fondatrice de la fondation» – en effet, la Ville de Genève est fondatrice de la Fondetec, quand bien même cette dernière est encore, pour quelque temps, une fondation de droit privé. Je continue ma lecture des considérants: «la volonté de la Fondetec et de la Ville de Genève de travailler en toute transparence» – vous avez également le texte du projet actuel de convention: tout ce qu'il comporte concerne le resserrement des liens entre la Ville et la Fondetec, ainsi que l'amélioration de la transparence au sein de cette dernière.

Je souligne également le fait que la commission des finances est actuellement en train de débattre au sujet de l'éventuelle transformation de la Fondetec. Nous ne nous faisons pas beaucoup d'illusions quant à la décision qui sera prise et sa mise en œuvre non seulement ne se fera pas du jour au lendemain, mais prendra vraisemblablement au minimum un an, voire deux.

Je crois me souvenir que, lorsque nous avons parlé du projet d'arrêté PA-52, nous disions à l'unanimité que l'un des principaux problèmes de la Fondetec était précisément son manque de transparence.

L'urgence du projet d'arrêté PA-55 – vous transmettez à M. Losio, s'il vous plaît, Monsieur le président – se justifie précisément parce que nous avons d'un côté une transformation en profondeur des statuts de la Fondetec – sur laquelle je ne me prononcerai pas, car les libéraux ont déjà dit ce qu'ils avaient à dire à ce sujet – et de l'autre côté le problème de la transparence et de la lisibilité au sein de la Fondetec, que le changement des statuts ne résout absolument pas.

En outre, nous allons sans doute être appelés, dans un avenir très proche, à pourvoir la Fondetec des moyens financiers qui lui font aujourd'hui défaut. La première enveloppe était de 20 millions de francs, et la deuxième sera vraisemblablement du même montant. Ce n'est pas une petite somme, c'est le moins qu'on puisse dire! Par conséquent, tout élément nous permettant de mieux savoir ce que va faire la Fondetec est souhaitable. Il est bien clair qu'il ne s'agit pas ici de défiance vis-à-vis des organes de ladite fondation, mais tout simplement de lisibilité concernant ce qu'elle fait des fonds publics. Je rappelle d'ailleurs que, si elle est de droit privé – certes – les fonds utilisés, eux, sont d'origine publique. Ce n'est rien d'autre que cela.

Enfin, une dernière précision: le fait que le conseil de fondation ne se soit pas encore exprimé au sujet de la convention n'empêche absolument pas que l'autre partie prenante exprime sa volonté d'en signer une. Restera ensuite, éventuellement, à régler ce point au sein du conseil de fondation, c'est-à-dire à savoir si oui ou non il est intéressé à en signer une. Pour l'instant, nous nous intéressons plus précisément à une des parties, qui n'est pas le Conseil administratif, mais bien la Ville de Genève représentée par lui. En évoquant la Ville de Genève, vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je pense aussi aux intérêts de nos contribuables. Les 20 millions de francs de l'enveloppe destinée à la Fondetec ne sont pas peu de chose, tant s'en faut!

Le président. Merci, Monsieur Reynaud. Je vous rappelle que nous sommes en train de traiter de l'urgence de cet objet, et non pas du fond.

M. Pierre Muller, maire. Il est clair que ce changement de régime à la Fondetec a un petit arrière-goût politique, on ne peut pas le nier. La gauche, qui est majoritaire au conseil de fondation, souhaite modifier les structures de la Fondetec pour des raisons évidentes. J'ai posé une question en aparté à M. Losio tout à l'heure et j'aimerais savoir s'il peut me donner la réponse: avec quelle majorité le conseil de fondation s'est-il prononcé en faveur du changement de régime de la Fondetec?

J'aimerais également rappeler ici les débats initiaux qui ont eu lieu il y a quelques années à propos de la Fondetec, ainsi que le lien organique évident, à l'époque, entre celle-ci et le Conseil administratif. M. Losio, qui était certainement déjà sur ces bancs à ce moment-là, doit se souvenir des débats homériques que nous avons eus à propos de la Fondetec: le Conseil administratif devait-il ou non siéger au sein du conseil de fondation? A l'époque, la majorité – qui était d'ailleurs la même qu'aujourd'hui – m'avait demandé de bien vouloir y siéger, étant donné que j'avais une certaine expérience en matière de gestion financière et de vision industrielle. Finalement, cela ne s'est pas fait en raison de quelques oppositions.

Pour ma part, je pense évidemment qu'il faut essayer d'aller vers plus de transparence et de lisibilité, que ce serait bien pour la Fondetec. Je me dis aussi que dans ce conseil de fondation – et je ne fais pas là de distinctions politiques – siègent quelques apprentis sorciers, quelques spécialistes du crédit, des *venture capitalists* qui mériteraient d'être un peu mieux guidés, entourés, accompagnés dans l'exercice de leurs fonctions. Voilà pourquoi je pense, très franchement, qu'il serait bon qu'il y ait un contrôle plus serré de la Fondetec. A vous de déter-

miner de quelle manière ce contrôle doit se faire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

M^{me} Hélène Ecuyer (T). Je serai très brève. Le projet de convention dont il est question ici est parvenu à certains membres de la commission des finances de manière détournée, officieuse; c'est plutôt le résultat d'une «fuite» de la part de certains membres de la Fondetec. Par conséquent, puisque cette dernière ne l'a pas envoyé officiellement à la commission des finances ou au Conseil municipal, c'est qu'elle-même ne juge pas important et urgent d'en débattre tout de suite, étant donné qu'elle ne l'a pas encore avalisé. Le projet d'arrêté PA-55 n'est donc pas urgent.

M. Eric Ischi (UDC). Notre groupe soutiendra l'urgence demandée par le groupe libéral. Selon les renseignements que nous avons reçus de notre représentant à la Fondetec, je crois que le principal souci de cette dernière consiste à pouvoir obtenir, dans un délai relativement bref, une rallonge financière pour continuer à travailler. Admettons que nous acceptions le projet d'arrêté libéral: cela ne remet nullement en question l'avenir des changements voulus par ceux qui sont favorables à une fondation de droit public. Cependant, cette transformation va certainement demander beaucoup de temps. Je ne suis pas convaincu que, lors des discussions que nous devons avoir à ce sujet, le Conseil municipal pourra se décider sur la rallonge financière que souhaite la Fondetec. C'est la raison pour laquelle notre groupe soutient l'urgence et, évidemment, soutiendra le projet d'arrêté PA-55 lui-même.

M. Didier Bonny (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe démocrate-chrétien soutiendra également l'urgence de ce projet d'arrêté. Soyons rationnels: les statuts de la Fondetec étant à l'étude à la commission des finances, débattons-y de cet objet en même temps! Si nous refusons l'urgence ce soir, ce projet d'arrêté ne reviendra à l'ordre du jour que d'ici deux ou trois mois – mais, évidemment, les mêmes qui refusent l'urgence ce soir pourront toujours dire non au projet d'arrêté et, à ce moment-là, on n'en parlera plus.

Je ne veux pas engager ici le débat de fond – je ne sais pas si nous pourrons le mener tout à l'heure, car l'urgence risque d'être refusée – mais signaler, comme nous l'avons dit le samedi 13 novembre, que cette convention, en attendant que la Fondetec devienne une fondation de droit public, vaut bien mieux que la situation actuelle. Par conséquent, ne serait-ce que pour cette raison, nous ne devrions même pas nous poser de questions mais voter l'urgence ce soir, de manière que

cette convention puisse être appliquée. Il en est d'ailleurs également question au conseil de fondation de la Fondetec, où elle a été discutée; il n'y a pas eu de vote à ce sujet, mais c'est en discussion. Si nous acceptons cette urgence, la commission des finances pourra débattre de cette convention en même temps que du changement des statuts de la Fondetec.

Je crois qu'il nous faut ici oublier les clivages gauche-droite – en l'occurrence, les démocrates-chrétiens ne se sentent pas concernés, puisque j'ai moi-même signé le projet d'arrêté demandant le passage de la fondation de droit privé en droit public. La question de cette convention va bien au-delà de cet aspect-là, et j'espère que, après mon intervention, l'Alternative va un peu ou même complètement changer d'avis et voter l'urgence, simplement par esprit de rationalité – je dirais même par esprit de démocratie.

Mise aux voix, la clause d'urgence du projet d'arrêté est refusée par 37 non contre 35 oui.

6. Interpellation de MM. Patrice Reynaud et Jean-Pierre Oberholzer: «Tempête à Genève: mais que fait la Ville?» (I-128)¹.

M. Patrice Reynaud (L). En partie – mais en partie seulement – cette interpellation s'adresse à M. Hediger; celui-ci étant absent, je vous saurai gré, Monsieur le président, de bien vouloir prier M. le maire de transmettre les propos qui vont suivre.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vais vous lire le texte de cette interpellation; rassurez-vous, il est court. «Tempête à Genève: mais que fait la Ville? Rien! Les pompiers, tout!» Telle est la réponse qui ressort à l'évidence des articles que la *Tribune de Genève* a fait paraître dans son édition du mardi 16 novembre 2004. Je cite: «Les employés du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) n'interviennent qu'après coup pour élaguer et nettoyer les zones sinistrées.» On s'en remet aux pompiers professionnels et volontaires pour l'urgence. Quant aux mesures de prévention qui consisteraient à avertir la population des risques courus, les nombreux collaborateurs de M. Hediger ne sont pas là pour cela: ils sont beaucoup plus intéressés par les essuie-glaces des véhicules des administrés...

¹Urgence acceptée, 2823.

Interpellation: tempête à Genève

Pas de mort, pas de blessé... ô chance! Et si, par malheur, il y en avait eu, que dirait-on maintenant? Toujours rien? Qui serait responsable? La Ville, certainement. Alors, un peu de bon sens, Messieurs les conseillers administratifs. N'est-il pas inscrit «sécurité» au frontispice du dicastère de M. Hediger? Les agents municipaux et les agents de sécurité municipaux n'ont-ils réellement aucune autre utilité que celle de bûcher, toujours bûcher?

Sans parler de plan Osiris, M. Hediger ne pense-t-il pas que le bon sens aurait dû l'amener – ou en tout cas devrait l'amener, à l'avenir – à examiner avec un peu plus de circonspection et de discernement les conditions de la mise en place préventive des modalités les plus élémentaires de sécurité publique, lorsque les conditions climatiques prévisibles – même s'il ne s'agit pas d'une tempête tropicale, phénomène peu connu à Genève – peuvent laisser craindre une véritable mise en danger de la vie d'autrui? Sans doute cela échappe-t-il à M. Hediger, mais pas à ma fille, Marine: en promenant son chien le dimanche 14 novembre dans le parc La Grange, elle a vu un arbre s'écrouler à moins d'un mètre d'elle!

M. Pierre Muller, maire. Je me sens tout à fait concerné par ce que vient de dire le conseiller municipal Reynaud, d'abord parce que, en tant que maire, je représente l'autorité politique exécutive de cette ville, et ensuite parce que je suis également le suppléant de M. Hediger au sein du Conseil administratif. A ce titre, je me permettrai de lui transmettre vos propos, Monsieur Reynaud.

Ces deux jours de tempête au mois de novembre dernier ont été marqués par des conditions météorologiques exceptionnelles, qui ne s'étaient d'ailleurs pas reproduites à Genève depuis plusieurs décennies. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous l'avez compris, nous ne sommes pas responsables des conditions météorologiques et des tempêtes qui déferlent sur le bassin lémanique. Par contre – et là, vous avez raison, Monsieur Reynaud – du moment que ces conditions sont exceptionnelles, je pense que le rôle des autorités consiste à prévenir, c'est-à-dire en tout cas à avertir les citoyens des dangers existants.

Le Service d'incendie et de secours a fait son travail mais, compte tenu de l'étendue du phénomène météorologique ce dimanche-là surtout, il aurait peut-être fallu mobiliser d'autres corps et en particulier celui des agents de ville, vous avez raison, Monsieur Reynaud. Ces derniers auraient peut-être pu sécuriser certains endroits et même – pourquoi pas? – les parcs.

M. Tornare va répondre maintenant de manière plus précise sur ce que fait son département et le personnel du SEVE dans ces cas-là. Mais je peux dire, à titre personnel, que je connais ces gens-là, car je les vois travailler depuis plusieurs années: ils sont particulièrement compétents et prennent les mesures qui s'imposent. On traite même, de temps en temps, M. Tornare de coupeur d'arbres! Il ne

fait pas cela par plaisir, parce qu'il aurait envie de faire du petit bois, mais justement parce qu'il y a des risques de chute d'arbres ou de branches dans les endroits boisés de la ville.

Je crois donc qu'il faut tout simplement tirer un enseignement de la tempête de mi-novembre et prendre des décisions qui iront dans le sens que vous avez évoqué, Monsieur Reynaud, et que je reprends maintenant: il faut peut-être assurer une meilleure sécurisation des endroits dangereux dans notre ville lorsqu'il y a des phénomènes météorologiques de ce genre-là.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal Reynaud, je vais vous répondre avec d'autant plus de plaisir que j'ai été assez surpris en lisant l'article de la *Tribune de Genève*, le lendemain de la tempête. Mon département, sur ma demande et par la plume de Philippe Aegerter, a d'ailleurs répondu au journaliste concerné, deux ou trois jours après, dans le «Courrier des lecteurs». Je crois que le journaliste a confondu sécurité et sécurisation – peut-être parce qu'il n'était pas très au fait de la langue de Molière. Ce n'est pas la même chose. Je m'explique.

Il y a 45 000 arbres – je ne parle pas des arbustes – à Genève. Environ un tiers de la surface communale de la Ville est occupée par des espaces verts; c'est la plus forte proportion parmi les villes moyennes d'Europe. Cela demande de l'entretien, et je peux vous dire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux – mais vous le savez déjà – que les parcs sont bien entretenus à Genève; vous le dites assez souvent, et le «Courrier des lecteurs» dans les journaux le prouve aussi – il y a toujours deux ou trois querulents, mais c'est le cas dans toutes les villes, pour tous les dossiers, dans tous les domaines... Suivez mes regards!

Comme me l'a confirmé hier encore la cheffe du SEVE, lors de cette tempête, entre 14 et 17 arbres sont tombés ou ont été gravement endommagés. Je ne parle pas des quelques branches qui n'auraient pas fait de mal à un chat ni à une peruche en tombant, évidemment. Sur un total de 45 000 arbres, c'est relativement peu. Il faut le dire: il n'y a eu aucun accident, aucun être humain blessé par la chute de ces branches ou de ces arbres, aucuns dégâts observés sur des voitures...

Toute l'année, nos élagueurs, nos jardiniers, essaient de faire en sorte que nos parcs soient sécurisés. C'est de la sécurisation – la sécurité, c'est autre chose. Le SEVE ne peut pas fermer un parc en cas de tempête, d'ouragan ou de catastrophe, ce n'est pas dans ses prérogatives. C'est la police cantonale qui est habilitée à le faire, ou éventuellement la police municipale, mais en alertant la police cantonale. Monsieur Reynaud, vous êtes libéral, vous avez des accointances avec la conseillère d'Etat libérale chargée du Département de justice, police et sécurité;

je crois donc que vous pouvez renvoyer la balle à votre ministre préférée... Ce n'est pas la Ville qui peut prendre ce genre de décisions, je le répète.

Ce dimanche-là, avec un certain nombre de conseillers municipaux – dont M. Schweingruber, je crois – M. Muller et moi-même, qui représentions le Conseil administratif, étions présents devant le monument aux morts au parc Mon-Repos pour la commémoration annuelle des victimes de la guerre de 1914-1918. Il y avait là, également, le chef de la police – nous avons donc vraiment un témoin de marque! – qui a pu constater que les arbres étaient fortement agités par le vent, que le lac était dans un état que nous avons rarement vu; pourtant, je ne l'ai pas entendu dire qu'il fallait fermer les parcs. Il faut donc bien croire que cette personne n'a pas considéré qu'il fallait prendre de telles mesures.

On tire toujours des leçons de ce genre de situations, et je peux admettre des critiques, même si je souligne qu'il ne faut pas confondre sécurisation et sécurité. Si on me donne la possibilité de fermer les parcs en tant que magistrat responsable du SEVE, je suis prêt à assumer cette responsabilité-là, mais il faudrait peut-être que l'Etat soit d'accord.

Je vais essayer d'illustrer par un exemple la leçon que je retire de cette affaire. Cet été, M^{me} Cottu, qui a pris ses fonctions à la tête du SEVE le 3 août dernier, m'a signalé le cas d'un paulownia dans le parc des Bastions, vers le monument de la Croix-Rouge, près de la rue de Candolle. Le paulownia ressemble au flamboyant à fleurs rouges, jaunes ou bleues que l'on trouve au Vietnam. C'était un arbre magnifique, mais M^{me} Cottu m'a averti, comme l'ont fait aussi certains élagueurs, qu'il était malade à l'intérieur. Nous avons fait une annonce dans les boîtes aux lettres du quartier et nous avons mis un panneau d'information pour signaler que nous allions couper cet arbre trois semaines plus tard. Eh bien, il y a eu des pétitions, des lettres, des téléphones de protestation... Des professeurs d'université qui habitent la rue de Candolle, et dont j'ai suivi les cours quand j'étais en lettres, m'ont téléphoné pour me dire: «Mais Manuel, pourquoi vas-tu couper cet arbre, il est si beau?...» On l'a coupé, et tout le monde a vu qu'il était complètement pourri à l'intérieur. Je me réjouis d'avoir pris cette décision, car le parc des Bastions, le jour de la tempête, comptait certainement plus de promeneurs – et même des petits enfants et des vieillards – que le parc La Grange ou des Eaux-Vives. Si on n'avait pas coupé cet arbre, il serait peut-être tombé sur des personnes et il aurait eu des morts.

La leçon que je tire de cette anecdote que je viens de vous raconter, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est que, dorénavant – mais je ne veux pourtant pas dire que j'écouterai moins les citoyens – nous irons beaucoup plus dans le sens de la sécurisation de nos parcs. (*Applaudissements.*)

L'interpellation est close.

7. Interpellation de M. Roman Juon: «Faudra-t-il un accident très grave dans la zone Croix-Rouge/Athénée avant de réagir sérieusement?» (I-127)¹.

M. Roman Juon (S). Cela fait des années que nous intervenons au Conseil municipal, par le biais de pétitions ou autres, à propos de la rue de la Croix-Rouge/Athénée. Cette dernière est devenue une espèce de boulevard, je la comparerais presque avec la roulotte russe! Il n'y a pas encore eu de morts jusqu'à maintenant, mais il y a des accidents chaque semaine, si ce n'est plus fréquemment. L'îlotier responsable de cette zone nous l'a confirmé, mais je n'ai malheureusement pas les chiffres exacts. En tout cas, moi qui habite presque à côté, j'entends sans arrêt des carambolages et des accidents, principalement la nuit. Je ne vais pas vous décrire les lieux, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux; vous les connaissez tous, puisque vous traversez souvent la rue – hors du passage pour piétons – pour vous rendre au Palais Eynard. Nous en avons donc un peu assez! Je répète que la semaine dernière, il y a eu deux accidents – je parle de ceux qui ont été déclarés. On a très bien vu les carcasses de véhicules, et d'ailleurs la barrière municipale à cet endroit est en réparation trois ou quatre fois par année! Il y a là quelque chose qui ne joue pas.

Je cite Roberto Brogginini qui, dans sa question écrite QE-94 du 12 février 2003, demandait: «Subsidiairement, peut-on installer un passage piétons afin d'assurer la sécurité des badauds se rendant au Palais Eynard au droit de l'entrée dudit bâtiment?» Je n'adresse pas ici une critique au Conseil administratif. Si j'interviens, c'est parce que nous avons l'avantage d'être regardés à la télévision par un bon nombre de citoyens, et que les responsables de l'Office des transports et de la circulation auront peut-être le temps d'écouter eux aussi cette interpellation, que je fais au nom de tous ici, je pense. J'espère qu'ils sauront une fois réfléchir à ce problème!

La circulation a fortement augmenté, on le sent d'année en année, c'est même impressionnant. Il est quasiment impossible de traverser la rue sans courir ou prendre des risques... (*Remarque.*) Ce n'est pas drôle! Le jour où un conseiller municipal sera blessé ou tué, vous rigolerez un peu moins! L'OTC – pour ceux qui ne le savent pas, c'est l'Office du trafic... ou plutôt des transports et de la circulation – fait la sourde oreille. Pour installer des feux au passage pour piétons qui relie la Treille au parc des Bastions, il a fallu trois ans – et même plus – de pétitions et d'interventions diverses. Ce passage est déjà un progrès. Néanmoins, on nous avait annoncé que la circulation allait diminuer dans ce secteur – et dans toute la ville, bien entendu – grâce à l'autoroute de contournement. Je ne suis pas

¹Urgence acceptée, 2823.

statisticien et je ne peux pas donner de chiffres exacts à ce sujet, mais on n'a pas l'impression que la situation se soit améliorée en ville. La zone dont il est question ici n'est pas le seul endroit dangereux, tant s'en faut.

Prenons l'exemple de la place Neuve: le peuple, qui est sage, a voté non au parking. Les accords prévoyaient des accommodements et la circulation devait en principe fortement diminuer; il ne devait y avoir que les transports publics. Tout cela a passé à la trappe, et on sait ce qui se passe là-bas maintenant...

J'ai évoqué le passage pour piétons de la rue de la Croix-Rouge, que nous avons obtenu au bout d'au moins trois ans, mais nous demandons ce soir un accès au Palais Eynard. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous connaissez l'endroit, il est risqué d'y traverser, quel que soit le moment de la journée.

J'en viens aux arrêts de bus, par exemple celui qui est en haut de la rue de la Croix-Rouge, sous le mur de la Treille. Le trottoir y est très étroit et les voitures, après le virage et après avoir franchi le dos d'âne, arrivent souvent directement contre le trottoir. Il n'y a qu'à voir comme il est usé par le frottement des pneus. Il est extrêmement dangereux d'attendre le bus là. Tous les gens du quartier savent très bien qu'il faut faire attention et être prêts à affronter tous les risques!

Mais je dirais que le pire, c'est le passage entre l'escalier du musée de l'Athénée et la fin de la rue Beauregard. Beaucoup de monde passe par là: les gens montent l'escalier, traversent la chaussée et montent la rue Beauregard pour aller du côté des musées. C'est un passage très fréquenté, où sur la chaussée il y a toujours des bosses. Moi-même ainsi que mon fils et tous les gens que je connais dans le quartier, nous essayons d'intervenir de diverses manières par le biais de l'association des habitants pour qu'on enlève ces bosses. Ce fut le cas lors du Tour de Romandie mais, pour l'édition de cette année, le circuit a été modifié et les bosses sont restées... C'est surtout le passage des bus qui provoque leur apparition.

Je suis également intervenu au sujet des trottoirs à cet endroit. Ils sont extrêmement étroits et si un piéton croise une poussette, il doit passer sur la route! Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois que vous ne vous rendez pas compte de la situation. Et je ne parle pas de la vitesse des voitures, motos et autres scooters à cet endroit! Cela ne va plus du tout!

Il faudra bien que le Conseil administratif intervienne en transmettant mes propos à l'OTC, une fois de plus – il l'a déjà fait – et qu'il insiste à nouveau. Je dois être entendu! Nous déposerons peut-être une fois une motion ou un projet d'arrêté à ce sujet. Je ne sais pas quelle forme d'intervention il faudra adopter – pour ce qui est des pétitions, par exemple, nous en avons déjà fait plus qu'il n'en faut – pour arriver à faire bouger l'OTC, afin qu'il veuille bien se pencher sur le

cas de cet endroit qui est devenu dangereux, pas uniquement pour les conseillers municipaux, mais pour tous les piétons, les citoyens qui traversent la chaussée, ainsi que pour les cyclistes. Devant le Palais Eynard, la rue est très étroite et les bus ne peuvent pas s'y croiser, il y en a toujours un qui doit s'arrêter pour laisser passer l'autre. Il y a donc vraiment là un problème qu'il faudra bien résoudre un jour ou l'autre.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'interviens brièvement, Monsieur le président, pour dire à M. Juon qu'il a raison – et il le sait. Nous en sommes d'autant plus convaincus que nous avons déjà, depuis un certain nombre d'années, relayé cette légitime demande auprès de l'autorité compétente cantonale, à savoir l'OTC. J'ai ici un certain nombre de lettres de l'OTC que je relisais en vous écoutant, Monsieur Juon; selon elles, l'OTC ne jugeait pas judicieuse – au début, en tout cas – l'installation d'un passage pour piétons à l'endroit que vous mentionnez, c'est-à-dire à la hauteur du Palais Eynard, voire un peu plus haut, vers la rue Beauregard et le musée de l'Athénée. Pourquoi? Parce qu'un tel passage provoque chez le piéton qui l'emprunte un sentiment de sécurité. Or, les automobilistes n'auront pas suffisamment de recul pour voir un éventuel piéton s'engager sur la chaussée.

L'OTC nous a donc fait savoir qu'il était d'accord avec l'installation d'un passage pour piétons, mais à la condition sine qua non que celui-ci soit accompagné d'un feu de circulation. Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la pose de tels dispositifs relève également de la compétence de l'OTC, qui reçoit de très nombreuses demandes en la matière à Genève. Tenez-vous bien: son planning pour toute l'année 2005 ne peut plus accueillir le financement d'un seul feu supplémentaire. L'OTC nous a donc gentiment donné rendez-vous pour 2006...

Ce n'est pas pour autant que nous allons rester sans rien faire, Monsieur Juon! Nous avons eu un rendez-vous, pas plus tard que le mois dernier, avec des représentants de la conservation du patrimoine et de l'OTC, et nous avons d'ores et déjà décidé d'élargir le trottoir entre les rues Colladon et Beauregard. En effet, c'est là aussi une condition préliminaire pour l'éventuelle installation d'un passage piétons; du côté de la rue Colladon, il n'y a tout simplement pas la place suffisante pour les piétons qui attendraient de pouvoir traverser. Nous allons réaliser en 2005 déjà, sur les budgets de la Ville, l'élargissement du trottoir en déplaçant la barrière existante. Cela va donc partiellement dans le sens du souhait que vous formulez, Monsieur Juon.

Dans un deuxième temps – que nous espérons pas trop lointain, c'est-à-dire 2006 – nous procéderons, en accord avec l'OTC, à l'installation d'un passage pié-

tons. Je précise également que nous avons eu pour cela un préavis favorable des Transports publics genevois (TPG). Si vous avez eu raison, Monsieur Juon, de souligner que cette artère est très largement utilisée par le trafic automobile – à tel point que vous pensiez que l’OTC s’était débaptisé pour se nommer «Office du trafic» – il y a également des bus qui y passent, et nous devons donc également tenir compte des souhaits exprimés par les TPG.

Par conséquent, en conclusion, nous pourrions répondre partiellement à la demande formulée dans cette interpellation en 2005, et de manière complémentaire en 2006. Nous espérons tous pouvoir enfin garantir une sécurité bien meilleure, si ce n’est optimale, à cet endroit-là.

L’interpellation est close.

8. Rapport de la commission des pétitions chargée d’examiner la pétition intitulée: «Protection, du point de vue architectural, du quartier de la Roseraie» (P-99 A)¹.

Rapporteur: M. Jean-Charles Lathion.

Préambule

Ce rapport devait être rédigé par M. Pierre-André Torrent, commissaire du Parti démocrate-chrétien. Celui-ci n’ayant pas pu assumer cette charge pour des raisons de santé, puis ayant quitté le Conseil municipal, cette tâche a été confiée à un autre commissaire, qui a, lui aussi, quitté le Conseil municipal. Il incombe, aujourd’hui, après plus de cinq ans, à M. Jean-Charles Lathion de rédiger ce rapport. N’ayant pas participé aux travaux de la commission, celui-ci a effectué ce travail sur la base exclusive des notes de séances prises par M^{me} Ursi Frey, qu’il remercie pour sa précision.

La pétition P-99 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 19 décembre 1998. Elle a été traitée par cette dernière lors des séances du 22 février et du 10 mai 1999, au Palais Eynard, sous la présidence de M^{me} Linda de Coulon.

La protection du quartier de la Roseraie a sans doute animé, depuis, les débats des associations concernées ou du monde politique. Le Conseil administratif de

¹ «Mémorial 156^e année»: Commission, 2690.

la Ville de Genève saura faire le point de la situation lors de la séance du Conseil municipal consacrée à ce sujet.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Rappel des faits

En date du 19 décembre 1998, le Groupe de la Roseraie-Association des habitants de la Roseraie-la Cluse (Genève) ainsi que le Groupement des habitants Beau-Séjour-la Roseraie et les signataires de la pétition, habitants du quartier, ont adressé une demande au Conseil municipal de la Ville de Genève pour appuyer toute démarche visant à protéger leur quartier, dont l'intérêt architectural a été reconnu par la Commission cantonale des monuments, de la nature et des sites. Deux listes de signatures ont été adressées à la commission des pétitions: une première en décembre 1998, une seconde le 11 février 1999.

Signalons en outre que, le 23 novembre 1998, Action patrimoine vivant a adressé une demande au Conseil d'Etat pour adopter un plan de site correspondant au périmètre de protection recommandé par la pétition.

Dans son texte, Action patrimoine vivant demande une extension au classement des villas N^{os} 42, 44, 46, 52, 54, 56, 58, 60, 62 et 62 bis de l'avenue de la Roseraie au périmètre situé au nord de cette même avenue comportant les villas que le Grand Conseil a décidé de préserver en réduisant la surface de la zone d'équipement public créée dans ce secteur en vue de la reconstruction du cycle d'orientation de l'Aubépine et pour répondre à des besoins scolaires de l'enseignement primaire.

Dans sa lettre au Conseil d'Etat du 23 novembre 1998, Action patrimoine vivant insiste pour que l'on fasse le nécessaire afin de «mettre rapidement à l'enquête publique le projet de plan de site élaboré en son temps par le Département des travaux publics, ce qui devrait poser d'autant moins de problèmes que ce projet de plan de site, contrairement à d'autres, peut s'appuyer sur une étude particulièrement élaborée du Service des monuments et des sites du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, laquelle peut être reprise telle quelle à cet effet».

Séance du 22 février 1999

Audition des pétitionnaires

La commission a reçu MM. Thierry Steimer, Pierre Treand et Pierre Montant.

Pétition: protection architecturale du quartier de la Roseraie

Ceux-ci ont exposé la délimitation du plan de site d'un projet non abouti. Le plan de quartier le long de l'Arve et de la Roseraie possède selon eux deux points chauds:

- pour le quartier de la Roseraie, le projet de construction menace de destruction une villa ancienne sise au 42, avenue de la Roseraie;
- pour le quartier de Champel, le projet menace une maison ancienne sise au 18, place Reverdin.

Les associations désirent réactiver le plan de site pour préserver l'atmosphère d'un quartier dans lequel il y a peu d'espaces verts, espaces qui seront encore réduits par le plan localisé de quartier (PLQ).

Les pétitionnaires mettent en exergue le problème de la circulation. Le PLQ prévoit les sorties des garages des nouveaux immeubles sans élargir les voies d'accès. L'augmentation de la circulation sera très importante, compte tenu des nombreux déplacements dus à l'Hôpital cantonal, à la clinique de la Colline, à l'Hôpital Beau-Séjour et au cycle d'orientation de l'Aubépine. Ils regrettent que les terrains en troisième zone de développement aient passé en quatrième B sans aucun avertissement.

Répondant aux commissaires, les pétitionnaires précisent que cette abondance de projets et de plans de quartier a été induite par le conseiller d'Etat chargé du Département des travaux publics de l'époque, M. Christian Grobet. Huit villas ont été sorties du plan de quartier et cette zone a impliqué un projet de groupe scolaire primaire ainsi que celui d'un parc (zone chemin du Châtelet et rue Barthélemy-Menn). La pétition a été lancée par un recours des habitants de la Roseraie. Les pétitionnaires mettent en évidence le fait que le projet supprime toute piste cyclable et qu'il engendrera un problème de sortie des garages des nouveaux immeubles, la route trop étroite ne permettant pas aux véhicules de se croiser. Ils regrettent l'augmentation d'une circulation qui va perturber le calme du quartier.

Au terme de l'audition des pétitionnaires, il est décidé d'entendre le Service d'urbanisme de la Ville de Genève ainsi qu'Action patrimoine vivant.

L'audition de l'Opus Dei, proposée par un commissaire, est rejetée.

Séance du 10 mai 1999*Audition de M^{me} Marie-José Wiedmer-Dozio, cheffe du Service d'urbanisme*

M^{me} Wiedmer-Dozio explique qu'un important changement est intervenu dans le quartier de la Roseraie depuis 1984. Un plan de quartier, en zone A4 de développement, montre de nombreuses villas dans un écrin de verdure, alors que des constructions situées jusqu'à 21 m de la corniche sont autorisées. Un inven-

taire des propriétés indique le potentiel à bâtir de ces parcelles, dont une partie appartient à l'Etat et à la Ville de Genève. De nombreux bâtiments sont classés «sites exceptionnels», mais il n'a jamais été question d'aller plus loin dans le classement.

Il y a une centaine d'années, le quartier était le centre de Champel-les-Bains, connu pour les bienfaits de l'eau glaciale de l'Arve. Une partie de l'actuel Hôpital Beau-Séjour servait de centre de cures. Il existait même un lotissement pour curistes.

En 1984-85, le secteur a été déclaré zone de développement. En 1981, un premier plan directeur a été établi avec une étude d'aménagement qui a été transmise au Département des travaux publics. Les avis ont toujours oscillé entre un classement des bâtiments et une urbanisation modeste avec des percées visuelles (rez + 3 étages). Cependant, en 1992, un plan de protection pour tout le quartier a été suggéré. La Ville de Genève a alors posé un certain nombre de questions pour savoir s'il y avait des valeurs suffisantes justifiant un tel plan. Des divergences de vue avec le Canton sont apparues. Le Conseil administratif était favorable à une zone de développement permettant de préserver une évolution dynamique. Sur cette base, un accord est cependant intervenu.

Le Département des travaux publics a même instruit des PLQ avec des constructions. Le plan de la clinique La Colline montre des logements rez + 6 et galettes. Un autre PLQ autorisait une construction avec destruction des anciens bains de l'Arve. A partir de 1996-97 sont apparues plusieurs requêtes selon la zone de fond avec des dépôts de demandes préalables ou définitives. Une certaine inégalité de traitement était appliquée et la Ville de Genève perdait la taxe d'équipement, le droit d'obtenir des servitudes, etc. Plusieurs requêtes ont été refusées. Celles concernant le parking de la clinique de la Colline et un projet à la rue de l'Escalade ont été acceptées. Des subventions ont été établies avec la Ville de Genève lui permettant de récupérer certains droits (160 000 francs au total).

A chaque fois, la Ville de Genève a essayé d'entrer en matière avec le Canton pour un traitement équitable pour tous en proposant un plan de site avec des règles claires. Le Canton n'a jamais vraiment répondu à cette question. Parallèlement, on a continué à instruire des plans d'affectation. Plus tard, la Ville de Genève a émis des réserves par rapport à un dépôt jugé trop massif, mais elle a approuvé la réalisation de chambres pour étudiants. Le 7 juin 1998, une demande a été déposée pour le classement d'un groupe de maisons et, le 13 novembre 1998, une deuxième demande de classement appuyait la première requête. Elle émanait de la même association que celle demandant de protéger un ensemble de villas le long de la rue de la Roseraie dont certaines viennent d'être frappées d'un PLQ. M^{me} Wiedmer-Dozio indique que ces demandes sont en cours d'instruction auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et que

le département a écrit au Conseil administratif pour lui demander sa position, sans mettre en question le PLQ. Elle précise qu'il faudra attendre 2001 pour pouvoir frapper ce secteur d'un nouveau PLQ.

Audition d'Action patrimoine vivant

Lors de la même séance, la commission auditionne M^{me} Deuber-Pauli et M. Brulhart, représentants d'Action patrimoine vivant.

M^{me} Deuber-Pauli signale que le quartier fait l'objet, depuis une dizaine d'années, de toute l'attention de la Ville de Genève, de l'Etat, de commissions, de la Société d'art public, à cause de la densification qu'il affiche. Le delta de l'Arve a été progressivement resserré depuis le dernier siècle. Du côté où étaient installés les bains ont été construites des villas. Au début des années 1980, une urbanisation a été entreprise visant la destruction des bains. Des oppositions sont apparues et un plan de site a été envisagé, mais refusé. Huit villas ont été inscrites dans un plan de zone 4B protégée. Cela a été estimé insuffisant par certains souhaitant un plan de site global qui a échoué. Lorsque M. Philippe Joye dirigeait le Département des travaux publics, d'autres PLQ ont été adoptés avec autorisation de démolir des villas, ce qui a déclenché des oppositions. Lors de la construction des chambres pour étudiants, les habitants du quartier se sont mobilisés en vue de préserver les villas. Finalement, un plan de site a été demandé. Le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement a suggéré de suspendre les autorisations en attendant qu'un plan de site soit adopté. La Ville de Genève a également souhaité disposer d'un projet pour évaluer ce qui pourrait être réalisé dans ce quartier.

Action patrimoine vivant soutient les pétitionnaires. Ce quartier, qui s'inscrit dans l'histoire de Genève, est de très belle qualité et doit être étudié: «c'est le quartier balnéaire de Genève».

M. Brulhart explique comment le quartier est devenu peu cohérent avec l'élargissement du pont, qui y a amené les nuisances de la circulation: une étude reste à entreprendre. Par ailleurs, les villas conservent, à l'intérieur, un grand nombre d'éléments, et il convient d'étudier ce patrimoine architectural de valeur. M. Brulhart mentionne une brochure illustrée du quartier de «Champel-les-Bains». Il faut, selon lui, éviter que les promoteurs continuent à le démolir. C'est pour cette raison qu'un plan de site a été déposé.

Répondant à un commissaire qui souhaite savoir quelles sont les compétences de la Ville de Genève étant donné que ce sont plutôt les membres du Grand Conseil qui peuvent faire aboutir un plan de site, M^{me} Deuber-Pauli convient que la compétence générale appartient à l'Etat. Mais, en matière de plan de site et de PLQ, la Ville de Genève peut prendre des initiatives concernant l'urbanisation

(PUS, préavis, etc.). Ces avis sont très importants. Le Canton délivre les autorisations et doit gérer les situations entre les désirs des uns et des autres. Saint-Gervais est un excellent exemple du travail qui se fait au niveau des quartiers.

Décision de la commission

Au terme de ces auditions, la commission décide de renvoyer la pétition au Conseil administratif par 8 oui (3 S, 2 AdG, 2 Ve, 1 DC) contre 1 non (L) et 4 abstentions (2 R, 2 L).

Elle demande en outre de confier l'étude de ce sujet au Service d'urbanisme et au département des affaires culturelles par 5 oui (3 S, 2 AdG) contre 3 non (1 DC, 2 L) et 5 abstentions (2 Ve, 2 R, 1 L).

Annexe mentionnée

Au Conseil municipal de la Ville de Genève

P E T I T I O N

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le Groupe de la Roseraie-Association des habitants de la Roseraie-la Cluse (Genève) et le Groupement des habitants Beau-Séjour-la Roseraie, ainsi que les soussigné(e)s, habitants de ce quartier, vous adressent la présente pétition pour demander au Conseil municipal de la Ville de Genève d'appuyer toute démarche permettant de protéger leur quartier, dont l'intérêt architectural a été reconnu par la Commission cantonale de protection des monuments, de la nature et des sites, et tout particulièrement la demande, ci-annexée, faite par Action Patrimoine vivant au Conseil d'Etat, d'adopter un plan de site correspondant au périmètre de protection recommandé par ladite Commission.

En vous remerciant de la suite donnée à la présente.

NOM	Prénom	Adresse	Signature
-----	--------	---------	-----------

M. Jean-Charles Lathion, rapporteur (DC). Je suis ici le rapporteur d'un objet qui fait date, puisqu'il remonte à 1998! Il faut donc en parler à l'imparfait, voire au passé composé ou au plus-que-parfait. Dans cette pétition P-99, les habitants de la Roseraie demandaient que le Conseil municipal appuie toute démarche visant à protéger leur quartier et notamment un groupe de villas dont l'association Action patrimoine vivant revendiquait le classement. Une demande avait été adressée au Conseil d'Etat pour adopter un plan de site correspondant au périmètre de protection recommandé par la pétition. Or, qu'en est-il, à ce jour, des réponses du Conseil d'Etat aux demandes de la Ville de Genève proposant un plan de site avec des règles claires? Le magistrat concerné pourra sans doute nous répondre.

Pour ma part, l'exhumation de ce sujet m'aura appris qu'Action patrimoine vivant considère cette zone comme le quartier balnéaire de Genève – je vous recommande donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'aller vous baigner dans les eaux de l'Arve, qualifiées de particulièrement vivifiantes. Par contre, je n'ai pas été surpris qu'à l'époque comme aujourd'hui on constatait l'absence de communication ou d'entente entre la Ville et l'Etat sur ce genre de sujets...

En conclusion, la commission des pétitions nous invitait à renvoyer cet objet au Conseil administratif. Quant à moi, avant de prendre quelque décision que ce soit, j'invite ce dernier à se prononcer. Il pourra nous dire ce qui s'est passé après le dépôt de cette pétition, car beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis.

Le président. J'ai le plaisir de saluer à la tribune du public M. Dominique Louis, chef du Protocole de l'Etat. (*Applaudissements.*)

Premier débat

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Monsieur Lathion, vous avez raison de dire que cette pétition remonte à un certain nombre d'années. Je ne suis néanmoins pas sûr qu'elles aient été mises à profit par la commission du même nom pour éclaircir la situation – en tout cas, sa conclusion m'échappe complètement quand j'écoute vos propos.

J'y ai cependant relevé quelques pointes concernant Action patrimoine vivant. Sachant que vous aimez bien l'histoire, je me permettrai donc de vous signaler que le quartier de la Roseraie était effectivement très connu jadis pour ses bains dans l'Arve. C'est là tout un pan de l'histoire de notre ville. A cette époque, le quartier en question était totalement périphérique par rapport au cœur

Pétition: protection architecturale du quartier de la Roseraie

de la ville. Il a beau s'être développé avec les villas actuelles, avant il n'y avait que les petites résidences de ceux qui venaient en villégiature pour se baigner dans les eaux de l'Arve. Je ne pensais pas avoir à faire cette petite parenthèse historique, Monsieur Lathion, mais puisque votre pointe ironique vis-à-vis d'Action patrimoine vivant laissait entendre que sa remarque n'était pas fondée, je me devais de rappeler le rôle historique qu'ont joué en ce lieu les bains de l'Arve.

Cette parenthèse étant fermée, il faut signaler que, durant les six ans où cette pétition n'a pas été traitée par la commission, il s'est effectivement passé un certain nombre de choses. Tout d'abord, comme cela a été relevé tout à l'heure, le Conseil d'Etat a adopté le 5 mars 2003 le plan de site demandé par les pétitionnaires. Le problème est-il réglé pour autant? Pas tout à fait, en raison du fait que trois propriétaires du site concerné ont formulé des oppositions, dont deux sont allés jusqu'au Tribunal fédéral. Très récemment, celui-ci a rendu ses arrêts et a débouté les recourants quant à l'essentiel de leur argumentation. Cette dernière – je la résume très brièvement – évoquait le fait que le périmètre du plan de site était beaucoup trop important et qu'il n'y avait pas d'homogénéité des lieux. Le Tribunal fédéral a considéré tout à fait autrement la question; s'il a admis ces deux recours, c'est uniquement par rapport à la qualification de deux des bâtiments concernés, mais cela ne concerne pas le fond du débat mené au sein de la commission des pétitions.

Par conséquent, le plan de site souhaité par les pétitionnaires – et soutenu par le vote de la commission – est aujourd'hui en force; il peut déployer ses effets à la seule exception des deux parcelles où sont situés les deux bâtiments des propriétaires privés dont les dossiers sont toujours à l'examen. Mesdames et Messieurs, je pense que vous pouvez classer cette pétition, tout simplement parce que ce que demandent ses auteurs est aujourd'hui réalisé.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 36 oui contre 8 non (3 abstentions).

9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Contre la destruction du parc des Crochettes» (P-106 A)¹.**Rapporteur: M^{me} Catherine Hämmerli-Lang.**

La pétition a été renvoyée à la commission des pétition par le Conseil municipal le 19 avril 2004. La commission a étudié cette pétition durant la séance du lundi 6 septembre 2004, sous la présidence de M. Jean-Charles Rielle.

Nous tenons à remercier M^{me} Ursi Frey de la parfaite tenue de ses notes de séance.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 6 septembre 2004*Audition de M. Philippe Chapalay, pétitionnaire*

M. Chapalay indique qu'il n'a pas la paternité de cette pétition. Il se rend occasionnellement à la buvette du parc, où on lui a présenté la pétition pour signature. De lui-même, il l'a renvoyée directement à la Ville de Genève, et c'est ainsi qu'il en est devenu le répondant. M. Chapalay nous déclare: «Cela ne sert à rien de faire une pétition si on ne l'envoie pas aux autorités!» Il a accepté l'audition afin de donner son point de vue, mais regrette d'être le seul à avoir réagi.

M. Chapalay nous informe ne pas avoir été aux réunions du quartier pour la suite de toutes ces interrogations.

Discussion et vote de la commission

Plusieurs commissaires estiment que, les auteurs de la pétition ayant été informés des intentions du Conseil administratif de la Ville de Genève, ils n'ont pas voulu donner suite à leur pétition. Elle n'est parvenue à la Ville de Genève qu'avec le nom du signataire et une adresse, soit ceux de la personne auditionnée.

¹«Mémorial 161^e année»: Commission, 6255.

En annexe de ce rapport, vous trouverez la réponse du Conseil administratif à la question écrite QE-142 de M. Roberto Brogini, conseiller municipal, intitulée «Parc des Croupettes».

Après lecture de la réponse du Conseil administratif, la commission décide de classer cette pétition, à l'unanimité des membres présents.

Annexes mentionnées

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont mises aux voix; elles sont acceptées à l'unanimité (51 oui).

10. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion de MM. Roman Juon et Gérard Deshusses, renvoyée en commission le 12 septembre 2001, intitulée: «Un Prix du mérite social de la Ville de Genève» (M-189 A)¹.

Rapporteur: M. Didier Bonny.

La commission sociale et de la jeunesse s'est réunie le 8 novembre 2001, le 21 novembre 2002 et le 13 mars 2003, pour traiter de cet objet sous les présidences de M^{me} Nicole Bobillier et de M. Jacques Mino. Le rapporteur tient à remercier M^{me} Meyer pour les notes de séance.

Préambule

Lors de sa séance du 8 novembre 2001, la commission sociale et de la jeunesse avait désigné M. Guy Savary (DC) comme rapporteur sur cet objet. Un an (!) après la première séance sur cet objet, le rapporteur ayant quitté la commission, ce fut au tour de M. André Fischer de reprendre le flambeau de son collègue de parti. Ce dernier n'ayant pas rendu son rapport dans des délais raisonnables, la commission a nommé lors de sa séance du 30 septembre 2004 (soit plus d'un an et demi après que le vote final ait eu lieu) un nouveau rapporteur, toujours démocrate-chrétien, conformément à la décision prise par le bureau du Conseil municipal et les chefs de groupe.

Rappel de la motion

Considérant:

- que de nombreuses citoyennes et de nombreux citoyens s'engagent dans des actions sociales spontanément et de façon durable avec discrétion;
- que la valeur d'exemple pourrait être mise à profit pour solliciter des engagements;
- que de nombreuses distinctions honorent des sportifs, des artistes, etc.,

¹ «Mémorial 159^e année»: Développée, 1158.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la création d'un Prix du mérite social de la Ville de Genève. Ce prix pourrait être décerné aussi bien à une association qu'à une personne, mais cette dernière ne devrait être ni fonctionnaire ni parlementaire.

Séance du 8 novembre 2001

Audition de MM. Roman Juon et Gérard Deshusses, motionnaires

M. Juon cite tout d'abord quelques exemples concrets qui sont à la base du dépôt de la motion: une dame pas toute jeune fonctionne depuis des années dans le parc Geisendorf, en venant en aide à tous les enfants du quartier. Elle connaît tous les adolescents du parc et entre en discussion pour aplanir les situations conflictuelles. Il cite également d'autres personnes qui font un travail très important, sans que cela se voie ou apparaisse au grand jour.

L'idée de la motion est de remercier ces personnes dévouées. On pourrait imaginer que le Conseil administratif fasse un appel, par différents moyens, au niveau des quartiers pour obtenir des noms.

M. Deshusses ajoute que, dans son propre quartier, il a deux exemples de personnes qui fonctionnent avec beaucoup de dévouement, sans rien demander en retour. Premièrement, une dame gravement malade qui s'est occupée pendant plusieurs années d'enfants; aujourd'hui, personne ne vient lui dire merci pour tout ce qu'elle a fait, et deuxièmement un monsieur âgé qui œuvre au parc Bertrand, en veillant à ce que de la violence ne se développe pas. On sait que, pendant l'été, des enfants sont livrés à eux-mêmes pendant toute la journée.

Un geste envers ce type de personnes répondrait, selon lui, à une cohérence sociale.

A une commissaire qui trouve que la motion part d'un très bon sentiment, mais qui se demande comment l'appliquer – récompense en espèces ou avec un objet, par exemple – et selon quels critères, M. Deshusses répond qu'il ne pense pas que ces gens souhaitent de l'argent, mais qu'ils attendraient simplement que nous leur marquions notre gratitude. Afin d'avoir connaissance de ces personnes, il faudrait faire appel aux maisons de quartier, qui savent ce qui se passe dans ces lieux. On n'arrivera jamais à remercier tous ceux qui sont concernés, car il y a beaucoup de discrétion.

Une commissaire s'étonne de la phrase mise dans cette motion qui exclut tout fonctionnaire ou parlementaire d'un tel prix. M. Deshusses précise qu'il a accepté que cet amendement soit ajouté au texte de la motion pour éviter que des gens soient jugés et partie.

Cette commissaire rétorque qu'elle ne trouve pas que cela soit correct, car, selon elle, une personne retraitée qui aurait pu être fonctionnaire ne doit pas être exclue d'une certaine reconnaissance si elle effectue un type de travail social.

M. Juon partage ce point de vue.

Un autre commissaire trouve par contre évident qu'un fonctionnaire doit faire son travail et qu'il n'a aucun droit à une telle récompense! La motion est tout à fait juste dans sa forme et il en remercie les motionnaires. Il ajoute que beaucoup de gens travaillant dans l'ombre se trouvent fréquemment dans des situations précaires. Il faudrait évaluer les personnes sur la base d'un dossier. Le prix à octroyer pourrait être, à son avis, de 2000 francs.

Un commissaire trouverait plus intéressant que la Ville mandate quelqu'un pour écrire un livre où ces différents cas seraient relatés, plutôt que d'offrir de l'argent. Il craindrait qu'une reconnaissance en espèces influence sur le comportement de ces personnes.

M. Deshusses dit que, pour lui, le pire serait de ne rien faire. Dans tous les quartiers, on connaît des gens qui font de bonnes actions qui sont souvent reprises dans le journal local. Cependant, prévoir un prix sous la forme d'un geste, dont la forme reste à définir, serait fort apprécié.

M. Juon ajoute que la reconnaissance de la part d'un conseiller administratif prend toute sa valeur. Il rappelle que la Ville offre un prix pour la culture et pour les sports; pourquoi pas pour le social? Le type de prix à prévoir est de la compétence de cette commission.

Un commissaire est d'accord pour dire qu'il y a du bénévolat qui mérite d'être reconnu. Il craint le côté institutionnel qui pourrait en découler. Dans un premier temps, il se demande si une réception à la mairie, par le magistrat, ne serait pas un geste apprécié.

M. Juon estime que la reconnaissance est ce qu'il y a de plus important.

Séance du 21 novembre 2002

Audition de MM. André Hediger, conseiller administratif, Jean Erhardt, secrétaire général du Conseil administratif, et de M^{me} Laurence Wiedmer, responsable des relations extérieures du Conseil administratif

M. Hediger distribue en préambule un document comprenant tous les prix attribués par la Ville de Genève (cf. annexe). Les règlements y relatifs se trouvent sur le site informatique.

Motion: Prix du mérite social

Il donne ensuite son avis sur la motion. Il pense que c'est une excellente proposition que de récompenser les gens qui ont permis de faire un travail important dans le cadre social, à l'intérieur ou à l'extérieur du canton. La seule question qui se pose, c'est à qui ce prix devrait être attribué: à une personnalité ou à une organisation qui aurait son siège à Genève, en Suisse ou ailleurs?

Il préférerait que l'on récompense des personnes actives dans des organisations de la ville, du canton, voire du pays. Il faudra ensuite mettre en place toute la structure d'attribution de ce prix.

Un motionnaire rappelle que l'idée était de récompenser des personnes suisses, habitant la commune de Genève et qui n'ont pas de reconnaissance particulière pour un travail qu'elles ont fourni ou fournissent encore avec beaucoup d'engagement et d'efficacité. Il n'a toutefois aucune opposition à ce que l'on étende le champ d'application.

Une commissaire rappelle qu'elle avait fait en séance plénière un amendement, qui stipulait que la personne récompensée ne devait pas forcément être reconnue pour un travail particulier, issu d'une activité professionnelle.

Une autre commissaire fait état de deux exemples qui se sont déroulés dans le canton: le premier, à Meyrin, où une personne a été récompensée pour son dévouement auprès d'une association pendant plus de trente ans et, le deuxième, à Thônex, où un artiste à la retraite, qui se bat pour l'association des victimes des mines antipersonnel, a reçu une somme d'argent pour son combat, somme qu'il a restituée à l'association.

A la question du président qui demande sous quelle forme se présentent les prix qui existent déjà en Ville de Genève, M. Hediger répond que les modalités sont données dans les règlements. Il y a des commissions qui préavisent les diverses demandes et qui opèrent un choix.

A un commissaire qui imagine que, si la motion est acceptée, il faudra nommer une commission d'attribution, M. Erhardt indique qu'il y a autant de solutions qu'il y a de règlements. Pour le Prix du mérite social, il faudra trouver la bonne formule pour que ce soit la personne la plus méritante qui reçoive ce prix; il faut imaginer le système.

A une commissaire qui demande si c'est le rôle de la commission sociale et de la jeunesse de mettre en place un règlement ou au Conseil administratif, M. Hediger répond que le rapport de la commission sociale peut donner des orientations et que le Conseil administratif mettra au point le règlement. Selon lui, la commission qui s'occuperait de décerner ce prix devrait être assez largement ouverte sur le plan social, pour éviter toute inégalité. Il faudra savoir s'il faut mettre des critères d'appréciation; la question est ouverte.

Un motionnaire demande quelle forme pourrait avoir ce prix et qui gérerait l'éventuel montant à disposition et à quelle fréquence il serait attribué.

M. Hediger indique à titre d'information qu'actuellement le Prix de la Ville de Genève est attribué tous les quatre ans avec une somme de 40 000 francs à disposition. Pour le Prix du mérite social, il n'y a pas encore réfléchi, mais pourquoi ne pas disposer de 50 000 francs ou plus s'il s'agit par exemple de récompenser une association?

Le motionnaire est agréablement surpris du montant prononcé, car les auteurs pensaient récompenser des actions modestes, mais importantes par leur rayonnement. Il faudra être attentif à ne pas blesser les gens, en voulant leur attribuer une récompense trop importante.

M. Hediger rétorque que des barèmes peuvent être introduits sans problème, dans le règlement.

A un commissaire qui a le sentiment que les prix listés sont de prestige et qu'il faudrait peut-être réfléchir à une autre distinction qu'un don d'argent dans l'attribution du Prix du mérite social, M. Erhardt confirme que le Prix de la Ville de Genève est prestigieux, mais que dans la liste il y a aussi des prix modestes, comme des bourses. Il y a une pondération à faire pour que le prix corresponde au contexte.

A un commissaire qui se demande quelles pourraient être les préférences de ces personnes en ce qui concerne la forme du prix, M. Erhardt pense que, puisqu'il s'agit de rédiger un règlement, il y aurait intérêt à laisser les choses aussi ouvertes que possible, en ne fixant que les grandes lignes.

A une commissaire qui s'interroge sur la provenance de l'argent qui est distribué pour les différents prix et qui demande si la Ville reçoit de l'argent de la part de privés, M. Hediger répond qu'il sait que l'argent des bourses provient d'un fonds privé.

Sur le même thème, un commissaire demande si ce sont les commissions qui disposent de l'argent qui est distribué et s'il y a un fonds qui est réalimenté régulièrement.

M. Hediger répond que, par exemple, le Fonds Berthoud est autofinancé avec les intérêts du capital et distribué sous forme de bourses.

Il ajoute que le financement de ce prix pourrait se faire par une ligne mise au budget annuellement, avec une distribution tous les quatre ans, par exemple.

A une commissaire qui pensait à une solution comme celle adoptée pour le Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève où un pourcentage est prélevé sur toutes les réalisations, M. Hediger déclare ne pas y être opposé, mais il ajoute qu'il faudrait alors bien réfléchir sur quels crédits le pourcentage serait prélevé.

Audition de M^{me} U. Daettler, du Centre genevois du volontariat (CGV)

M^{me} Daettler est secrétaire au CGV depuis cinq ans. Elle représente la présidente, qui est actuellement aux Etats-Unis.

Le CGV met en relation les personnes qui offrent leur temps et compétences avec des institutions, des particuliers ou des associations qui en font la demande. Il va fêter ses 30 ans. Il a joué un rôle pionnier en Suisse, soit de regrouper les principaux services sociaux privés, comme Caritas, le Centre social protestant, la Croix-Rouge, etc. Il a quelque 300 bénévoles réguliers, qui accomplissent des tâches diverses, plus 50 bénévoles dans les musées ainsi qu'un grand nombre de personnes actives lors d'actions ponctuelles.

La motion fait référence au profil du bénévole modeste, que M^{me} Daettler connaît bien. Quand on parle de «valeur d'exemple», c'est délicat, car les bénévoles discrets et anonymes ne s'attendent pas à recevoir un mérite. Il faudrait savoir en quoi consiste un tel prix. Lors de l'année internationale du volontariat de 2001, deux associations ont reçu un prix et une personne individuelle a reçu de l'argent; c'était gênant.

Un motionnaire aimerait savoir si pour M^{me} Daettler un prix serait préférable sous forme d'argent ou d'autre chose et si le CGV aurait un rôle à jouer dans une commission d'attribution de ce prix.

M^{me} Daettler ne serait pas très enthousiaste à l'idée de donner de l'argent à une personne. Par contre, si c'est dans le cadre d'une association où une personne encadre des gens, l'argent pourrait alors être justifié. Elle apprécierait que le CGV soit représenté dans une commission d'attribution.

Séance du 13 mars 2003*Discussion et vote*

Le président de la commission distribue des propositions de nouvelles invites qu'il a rédigées en tenant compte des propos tenus en commission jusqu'ici.

Après un tour de table et quelques modifications mineures, c'est ce texte qui sera soumis au vote.

Mais, avant de passer au vote, un commissaire libéral déclare, à titre personnel, qu'il a beaucoup de peine à sentir ce Prix du mérite social de façon concrète. Il s'abstiendra.

Un commissaire démocrate-chrétien s'abstiendra également, car cette multiplication de prix n'est pour lui pas adéquate. Il ne pense pas que ce soit un réel besoin de créer ces prix.

Une commissaire socialiste rappelle que la motion stipule que le prix ne doit pas être attribué à un fonctionnaire ni à un parlementaire. Une commissaire radicale suggère qu'il soit précisé dans le rapport que ce prix ne doit pas être attribué à des professionnels. Suggestion acceptée par la commission. Dont acte.

Le texte suivant est soumis au vote des commissaires et accepté par 9 oui (2 R, 1 DC, 2 S, 2 AdG/SI, 1 T, 1 Ve) et 3 abstentions (2 L, 1 DC):

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- étudier la création d'un Prix du mérite social de la Ville de Genève en faveur de personnes ou d'associations reconnues pour leur engagement au service des autres;
- inscrire à cet effet, dès le projet de budget 2004, une ligne budgétaire de 50 000 francs;
- mettre en place une commission formée de personnes d'horizons divers, chargée de déterminer les critères d'attribution et le montant du prix attribué en fonction des personnes ou des organisations retenues;
- réunir cette commission pour accomplir sa tâche.

Annexe mentionnée

Premier débat

M. Didier Bonny (DC). Je n'ai pas souhaité prendre la parole en tant que rapporteur sur cet objet, car il n'y avait pas grand-chose à dire, si ce n'est qu'il s'agit d'un rapport que j'ai repris sur le tard. Je n'ai pu que m'étonner qu'il ait fallu un an entre l'audition des motionnaires et l'audition suivante; je ne sais pas pourquoi, mais cet objet est peut-être resté au fond d'un tiroir pendant ce temps. Bref, voilà qu'il en est ressorti, et cela pour votre plus grande satisfaction, Monsieur le président, puisque vous êtes motionnaire.

Cependant, je crains de ne pas vous faire très plaisir, car le groupe démocrate-chrétien a décidé de ne pas soutenir cette motion, pour la raison suivante. Il nous semble qu'il y a déjà bien assez de prix décernés par la Ville de Genève; il suffit de consulter la liste annexée au rapport. Il nous paraît également que le souhait des motionnaires, soit un Prix du mérite social de la Ville de Genève, pourrait très bien être inséré dans le cadre de l'un des nombreux prix existants, par exemple la médaille «Genève reconnaissante». Il serait parfaitement possible d'inclure les personnes méritant le prix souhaité par les motionnaires dans ce cadre-là. Nous n'estimons pas nécessaire de créer encore un prix supplémentaire de la Ville de Genève, et nous refuserons donc cette motion ce soir. Je suis désolé, Monsieur le président!

Le président. Mais je peux vous comprendre, Monsieur Bonny!

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Les radicaux voteront les conclusions du rapport de la commission sociale et de la jeunesse, en proposant un nouvel amendement au projet de motion amendée par la commission. Il consiste à transformer la deuxième invite comme suit:

Projet d'amendement

«– inscrire à cet effet une ligne budgétaire de 10 000 francs pour le projet de budget 2006».

Je vous apporte mon amendement, Monsieur le président.

M. Georges Queloz (L). Le lendemain du 11 septembre 2001, alors que nous siégeons exceptionnellement, pour cause de travaux dans cette salle, au Centre

Motion: Prix du mérite social

international de conférences, certains membres de la commission sociale et de la jeunesse n'ont sans doute pas bien entendu ce que j'ai dit lors de l'entrée en matière sur cette motion. Chacun d'entre nous connaît un grand nombre de personnes, dans des clubs sportifs ou des sociétés à but culturel, qui travaillent dans l'ombre, bénévolement. Cela consiste par exemple, dans le domaine du sport, à laver des maillots de football. Mais les dirigeants de clubs ont parfois aussi un mérite énorme, car chaque jour ou en tout cas chaque semaine, pendant plusieurs heures, ils se consacrent aux autres, à la collectivité, tout cela sans jamais recevoir de véritables remerciements ou même une certaine reconnaissance.

Il est difficile d'obtenir de la place dans la presse pour rendre hommage à quelqu'un. Je prends l'exemple d'un musicien de l'Harmonie nautique qui a servi la société pendant cinquante ans et qui n'a été absent à son poste qu'une fois, lors du décès de son épouse. Nous n'avons pas trouvé une petite place dans la presse locale pour publier le texte que nous avons rédigé pour lui rendre hommage. Des gens comme ça, il y en a une multitude! C'est pourquoi mon collègue Armand Schweingruber défendra tout à l'heure un amendement du groupe libéral, en vue d'inviter le Conseil administratif à éditer un ouvrage rendant hommage à ces personnes, qui méritent grandement que la Ville parle d'elles un jour.

M. Roman Juon (S). Je tiens d'abord à remercier la commission sociale et de la jeunesse, même si elle a traîné trois ans, d'avoir reconnu ceux qui œuvrent dans l'ombre. Je crois que ce Prix du mérite social tombe à pic, car le 6 décembre 2004, c'est-à-dire lundi prochain, sera la Journée mondiale du bénévolat. C'est néanmoins un sujet qui pose quelques problèmes au sein de mon parti, où tout le monde n'est pas d'accord.

Concernant le bénévolat, nous venons d'apprendre par des statistiques fédérales que 25% de la population vivant en Suisse – soit des Suisses ou des étrangers – consacre du temps au bénévolat, à aider et soutenir des actions sportives, culturelles ou autres. En préparant cette motion, que j'ai déposée avec notre président actuel Gérard Deshusses, j'ai trouvé de très nombreux exemples dans le cadre du travail que j'effectuais pour la Ville de Genève sur les places de jeux.

Comme cela fait plus de trois ans que je vous en avais parlé et que vous l'avez peut-être oublié, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous cite à nouveau le cas d'une simple citoyenne qui habite près du parc Geisendorf; elle s'appelle Paquita – tout le monde la désigne par ce nom dans le quartier. Depuis trente ans, elle fait office d'assistante sociale bénévole, que l'on appelle à l'aide dans les cas difficiles de jeunes qui ont des problèmes avec leurs parents, avec leurs voisins, etc. C'est l'inspecteur et les professeurs qui font appel à elle! Cette personne n'a jamais voulu être payée, elle a toujours agi bénévolement.

Je me dis qu'il est très dommage de ne pas en parler, car elle n'est pas la seule dans son cas; d'autres personnes comme elle travaillent dans l'ombre. Elles ne tiennent pas non plus à la notoriété, mais je sais qu'un petit remerciement leur ferait plaisir. J'évoque à ce sujet le cas d'un Chinois retraité de l'ONU qui servait de coach de basket-ball dans le préau de l'école Hugo-de-Senger, en marge des heures de classe. Il l'a fait pendant des années. Je me souviens que Michel Rossetti, notre ancien maire, avait organisé une petite fête en son honneur pour le féliciter. C'était très émouvant de constater qu'il avait vu juste, car ce monsieur était très ému et a même pleuré, à un moment donné, tellement son activité lui tenait à cœur.

Pour en revenir à ce projet de Prix du mérite social de la Ville de Genève, le Parti socialiste présente l'amendement suivant:

Projet d'amendement

Suppression de la deuxième invite de la motion.

Si nous proposons de supprimer l'idée d'une ligne budgétaire de 50 000 francs dévolue à ce prix, c'est parce que son but n'est pas de donner de l'argent à une association quelconque, mais de mettre en évidence une ou plusieurs personnes. Il suffit de parler de ces gens, simplement, d'organiser une petite réception au Palais Eynard et de leur décerner un diplôme, ou toute autre forme de reconnaissance. Ainsi, je crois que nous aurons visé dans le mille. C'est très modeste mais, si cela se fait chaque année comme dans d'autres pays, nous parviendrons à montrer notre reconnaissance à l'égard de ces personnes qui travaillent dans l'ombre.

Le président. Merci, Monsieur Juon. J'attends que vous m'apportiez votre amendement.

M. Jacques Mino (AdG/SI). M. Hediger nous a – enfin! – donné la liste des médailles et des prix remis par la Ville de Genève; elle nous intéressait tous, d'ailleurs, car personne ne la connaissait vraiment, et elle est longue. Il en ressort que de nombreux prix et récompenses sont attribués dans les domaines artistique, économique et scientifique, ce qui nous réjouit; mais il est vrai que le social n'y est vraiment pas très présent. Dans une ville où nous nous disons tous que la qualité de la vie doit être maintenue au quotidien et qu'il faut célébrer les relations sociales, il nous paraît tout à fait pertinent d'instaurer un Prix du mérite social.

Notre groupe a pensé à Aimée Stittelmann, qui a reçu la médaille «Genève reconnaissante» l'an dernier. Elle est une héroïne au sens le plus fort du terme,

Motion: Prix du mérite social

parce qu'elle a mis sa vie en danger pour sauver celle des autres. Cependant, à Genève, il y a quotidiennement, dans le monde du social, nombre de petits héros et de petites héroïnes qui ne demandent pas à se mettre en valeur – Aimée Stittelmann s'est d'ailleurs montrée très discrète, elle était très étonnée qu'on la contacte, alors qu'elle était très âgée, pour lui remettre une médaille. Il y a beaucoup de gens comme ça, qui mériteraient de savoir que la Ville se soucie de les remercier.

Comme l'a dit Roman Juon, il n'est pas très compliqué d'instaurer un Prix du mérite social remis chaque année à des personnes enrichissant la vie sociale de Genève au quotidien par de petites choses. Cela permettrait à tous de se sentir pris en compte et remerciés par nos autorités. C'est pour cela que nous soutiendrons cette motion, ainsi que l'amendement socialiste visant à abroger la deuxième invite, bien évidemment.

M. Armand Schweingruber (L). J'étais membre de la commission sociale et de la jeunesse quand cet objet, assez ardu parce que finalement assez compliqué, y a été débattu. A la fin du rapport, on peut lire: «Mais, avant de passer au vote, un commissaire libéral déclare, à titre personnel, qu'il a beaucoup de peine à sentir ce Prix du mérite social de façon concrète. Il s'abstiendra.» Je connais fort bien cette personne, puisque c'est de moi qu'il s'agit, en l'occurrence...

Je reprends le passé pour vous livrer quelques réflexions très concrètes au sujet de cette motion. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le devoir de reconnaissance à l'égard de nombreux bénévoles qui agissent discrètement, dans l'ombre, devrait être rempli. Je dirais même que cela aurait déjà dû être le cas sous des formes multiples, diverses et peut-être plus simples que celles qu'on imagine maintenant, comme par exemple la visite d'un magistrat, une lettre du Conseil administratif – cela pour commencer au niveau des choses très concrètes et toutes simples.

Ce soir, je ne peux pas faire abstraction de quelques réflexions émanant de la représentante, à l'époque, du Centre genevois du volontariat, M^{me} Daettler; je cite le rapport: «Quand on parle de «valeur d'exemple», c'est délicat, car les bénévoles discrets et anonymes ne s'attendent pas à recevoir un mérite.» Et plus loin: «M^{me} Daettler ne serait pas très enthousiaste à l'idée de donner de l'argent à une personne.» On voit bien qu'il s'agit de rester «au ras des pâquerettes» et je regrette que des gestes simples et concrets, sans réglementation, n'aient pas déjà été faits. De ce point de vue, je ne peux pas oublier la phrase d'un grand formateur d'hommes et de cadres que j'ai connu il y a bien des années – il est aujourd'hui décédé – qui disait que les règlements, c'est la prothèse intellectuelle des gens sans imagination. Or, cette imagination, on aurait déjà dû la voir à l'œuvre.

Quelqu'un a également fait allusion aux prix quadriennaux de la Ville de Genève. Mais c'est du «top niveau», cela! Ces prix récompensent des carrières éminentes dans le domaine culturel et artistique. Le mérite social comme on l'imagine dans cette motion, à mon avis, n'a pas sa place à ce niveau et dans ce cadre-là, et primer une personne seulement tous les quatre ans n'est manifestement pas suffisant dans ce domaine. Je pense donc qu'il faudrait en revenir aux gestes concrets, comme je viens de le dire, un peu «au ras des pâquerettes» – l'expression est familière, mais elle exprime bien ce que je pense: il faudrait commencer modestement.

C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti libéral vous propose un amendement qui consiste à remplacer toutes les invites actuelles de la motion par l'invite unique suivante:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à éditer périodiquement un ouvrage destiné à rendre hommage, en raison de mérites particuliers, à des personnes et à des associations agissant à titre bénévole dans les domaines social, culturel, sportif ou similaires, reconnus et soutenus par la Ville de Genève.»

Voilà par quoi il conviendrait de commencer, selon nous. C'est un début, même s'il est modeste. Et si l'affaire prend de l'ampleur et doit une fois acquérir une autre dimension, il sera temps d'y penser plus tard, quand on aura expérimenté la formule simple qui aurait déjà dû être appliquée. En d'autres termes, instituer, comme le demande la motion, un Prix du mérite social avec une dotation annuelle de 50 000 francs et la mise en place d'une commission ad hoc qui devra se réunir pour accomplir sa tâche, cela revient exactement à vouloir construire une maison en commençant par le toit. Commençons par les fondations, c'est ainsi que nous ferons du bon travail. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur Schweingruber, j'attends votre amendement.

M. Pierre Muller, maire. M. Ferrazino et moi-même, nous nous sommes concertés il y a quelques instants à ce sujet et nous pouvons vous dire que le Conseil administratif – je pense que M. Tornare sera du même avis – est tout à fait enthousiaste à l'idée de rendre hommage aux bénévoles. Lors de cette petite discussion entre nous, nous avons abouti à l'idée qu'il n'y a pas de petits ou de grands bénévoles, mais seulement des bénévoles de qualité. Je vous propose donc

Motion: Prix du mérite social

tout simplement, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de nous renvoyer cette motion afin que nous puissions revenir vous présenter des propositions.

Vous l'avez compris: pour l'ensemble du Conseil administratif, le lien social est extrêmement important. Nous sommes tous d'accord pour manifester la reconnaissance de la Ville, comme cela a été dit tout à l'heure, à l'égard de toutes les personnes qui font du bénévolat tout au long de l'année, et cela depuis bien longtemps pour certaines d'entre elles. Pour rester dans l'esprit de la citation de M. Schweingruber tout à l'heure, le Dr Albert Schweitzer, à propos des comités – la création d'un comité est bien ce que propose cette motion – disait: «Les comités sont les pompes funèbres de l'esprit.» Voilà ma conclusion!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je vais intervenir brièvement. Ce Prix du mérite social, je l'avais déjà proposé à Télégénève, il y a trois ans, car il s'agit de décisions qui se prennent plus facilement dans un conseil d'administration où tous les partis sont représentés qu'au sein d'un Conseil municipal, excusez-moi de vous le dire, Mesdames et Messieurs. M. Froidevaux, qui représente le Parti libéral au sein du conseil d'administration de Télégénève, pourra vous le confirmer: depuis trois ans, on attribue chaque année 20 000 francs à des associations ou à des personnes agissant dans le domaine social et ayant vraiment mérité d'être soutenues et récompensées, qu'il s'agisse de bénévoles ou de professionnels. On peut donc très bien aller dans ce sens...

M. Pierre Muller, maire. Non, on ne veut pas de cela!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Il faudra qu'on en discute, mais je pense que de tels prix sont aussi une manière de montrer, à un moment donné, que la Ville encourage et cautionne l'engagement, le bénévolat.

M. Roman Juon (S). Je répète que nous avons déposé tout à l'heure un amendement – manifestement, cela n'a pas été entendu par tout le monde, ou bien il a été perdu par le bureau – demandant la suppression de la deuxième invite de la motion concernant l'attribution des 50 000 francs. Au Conseil administratif de trouver les modalités de la récompense. En l'occurrence, il ne faut pas penser uniquement aux associations, car il y a aussi des personnes qui travaillent dans l'ombre de manière individuelle, comme je l'ai dit tout à l'heure. Je crois que nous nous sommes tous compris à ce sujet et que nous n'allons pas nous battre pour cela. Simplement, vu les problèmes financiers actuels, il n'est pas nécessaire de consacrer une somme aussi importante à une telle action.

M. Didier Bonny (DC). Je vais faire une petite remarque toute personnelle et que m'inspire peut-être ma qualité d'enseignant. Dans le débat qui vient d'avoir lieu, ce qui me gêne profondément, c'est la notion de prix, le fait d'attribuer un prix à une personne ou à une association. Même si elle est méritante – je suis tout à fait d'accord de le reconnaître – il faut quand même se rappeler qu'attribuer un prix à quelqu'un revient forcément à ne pas l'attribuer à quelqu'un d'autre, alors qu'il y aurait de très nombreuses autres personnes tout aussi méritantes. Le fait de décerner un prix est donc forcément discriminatoire, en quelque sorte. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, souvenez-vous que l'on a supprimé ce système il y a déjà bien des décennies dans les écoles, justement pour éviter la discrimination. Or que nous apprêtons-nous à faire, ici, au sein du Conseil municipal? A réintroduire ce procédé, en créant un nouveau prix de la Ville. Très franchement – je répète que je le dis à titre personnel – cela ne me convient pas, et je maintiendrai donc mon vote négatif sur cette motion.

M. Georges Queloz (L). J'ose espérer qu'on ne parle pas ici des notes à l'école, Monsieur Bonny! La proposition du groupe libéral consiste à rédiger et éditer un ouvrage témoignant de la reconnaissance des autorités de la Ville vis-à-vis des personnes qui le méritent. Il faut reconnaître le mérite de ceux qui «font du social», que ce soit dans le domaine sportif ou culturel – je pense ici à une certaine société de musique que je connais bien. La Ville doit avoir une certaine reconnaissance, mais elle ne doit pas établir une hiérarchie entre ces personnes. Prenons l'intelligence, ou la richesse: on est tous plus riche que quelqu'un d'autre, mais aussi plus pauvre que beaucoup d'autres. Plus intelligent ou plus riche, cela ne veut rien dire! Ce qu'a donné un être humain pendant sa vie, ce n'est pas à nous ou à une commission municipale de le mesurer, mais les dirigeants des clubs sportifs ou des associations pourraient suggérer des noms à la Ville.

Je vous en prie, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, faites ce geste, cela ne va pas coûter très cher et cela fera plaisir aux descendants de ceux qui ont œuvré dans le monde associatif, car c'est ainsi que notre société fonctionne, particulièrement en Suisse.

M. Jacques Mino (AdG/SI). On n'est pas à l'école où, dans la même classe, entre pairs, on compare les élèves et on les met en compétition au moyen de prix ou de notes – ce que j'ai d'ailleurs toujours trouvé assez inutile et méprisant vis-à-vis d'un certain nombre d'élèves. Nous ne sommes pas dans une classe, ici, mais dans un autre domaine, et nous sommes en train de réfléchir pour savoir comment faire en sorte que tous ceux qui travaillent se sentent reconnus par un

Motion: Prix du mérite social

prix qui leur serait attribué. Il ne s'agit pas forcément d'une somme d'argent, le choix est libre et le Conseil administratif saura être inventif dans ce domaine, c'est certain.

L'idée que les libéraux nous soumettent à travers leur amendement ne me déplaît pas. Nous n'en avons pas parlé au sein de notre groupe, puisque nous n'en avons pas eu le temps, mais il faudrait peut-être en faire une motion à débattre en tant que telle, car il me semble qu'il s'agit d'un autre problème, qu'il peut être intéressant d'étudier à la commission sociale et de la jeunesse et qui demande d'autres perspectives de travail. Je propose donc aux libéraux de nous soumettre leur idée par le biais d'une nouvelle motion, et non d'un amendement à la motion M-189 ce soir.

Deuxième débat

Le président. La parole n'étant plus demandée, nous allons passer au vote. Nous sommes saisis de trois amendements; je commencerai par le plus éloigné de la motion telle qu'elle figure dans le rapport M-189 A, à savoir celui du groupe libéral.

Mis aux voix, l'amendement de M. Schweingruber est refusé par 51 non contre 14 oui (8 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement de M. Juon est accepté sans opposition (70 oui et 3 abstentions).

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Monsieur le président, je renonce à mon amendement, ce qui est logique, puisqu'il portait sur la deuxième invite qui vient d'être éliminée par l'amendement socialiste.

Mise aux voix, la motion amendée par la commission et par le plénum est acceptée par 56 oui contre 7 non (9 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- étudier la création d'un Prix du mérite social de la Ville de Genève en faveur de personnes ou d'associations reconnues pour leur engagement au service des autres;

- mettre en place une commission formée de personnes d’horizons divers, chargée de déterminer les critères d’attribution et le montant du prix attribué en fonction des personnes ou des organisations retenues;
- réunir cette commission pour accomplir sa tâche.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d’arrêté ou de prendre une mesure.

11. Rapport de la commission du règlement chargée d’examiner la motion de M^{me} Isabelle Mili, MM. Robert Pattaroni, Guy Valance, André Kaplun et Bernard Paillard, renvoyée en commission le 7 octobre 1996, intitulée: «Pour la concision des débats» (M-214 A)¹.

Rapporteur: M. Bernard Lescaze, subrogé par M. Pierre Maudet.

Préambule

Le Conseil municipal a pris en considération et renvoyé la motion M-214 à la commission du règlement (ci-après la commission) lors de sa séance plénière du 7 octobre 1996.

La commission du règlement s’est réunie sur cet objet le 23 mai et le 7 novembre 1997, ainsi que le 30 janvier, le 3 avril, le 15 mai, le 5 juin et le 26 juin 1998, sous les présidences successives de M^{mes} Caroline Dallèves Romaneschi et Marie-France Spielmann, puis de celle de M. Daniel Pilly.

Une ultime séance de la commission du règlement a été nécessaire pour régler le sort de cette motion, en date du 22 octobre 2004, sous la présidence efficace de M. Gérard Deshusses.

Les notes de séance ont été prises par M^{mes} Yvette Clivaz Beetschen et Ursi Frey, que le rapporteur remercie pour leur travail.

Précisions du nouveau rapporteur

M. Bernard Lescaze, initialement désigné par la commission du règlement pour rendre un rapport sur cet objet, s’est retiré du Conseil municipal à la fin du

¹«Mémorial 154^e année»: Développée, 1465.

mois de mai 2003 sans s'acquitter de son pensum. Dès lors, M. Pierre Maudet a accepté de reprendre ce rapport sur la base des notes de séance exhumées des archives municipales, quand bien même il n'a pas assisté aux séances relatives à l'étude de cet objet.

Rappel de la motion

Considérant:

- l'augmentation considérable du volume des objets traités en séances plénières du Conseil municipal lors de l'année 1995-1996;
- l'ajout de séances consécutif à cet état de fait;
- la nécessité de ne pas accumuler de retard dans le traitement des propositions tant du Conseil administratif que des conseillers municipaux,

le Conseil municipal demande que le règlement soit modifié comme suit:

«Le temps de parole de chaque conseiller(ère) est limité à deux prises de parole de cinq minutes maximum chacune, excepté pour les rapporteurs, les présidents de commission et lors du vote du budget.»

Séance du 23 mai 1997

Discussion sur les auditions

Tout d'abord, un commissaire estime important d'auditionner une personne connaissant les pratiques des différents législatifs helvétiques pour obliger les intervenants à se plier aux règles. Il propose de contacter l'Union interparlementaire à la maison de Budé.

Un deuxième commissaire propose l'audition de l'Institut du fédéralisme à Fribourg.

Un troisième commissaire se pose la question de la possibilité de limiter le temps de parole en séance plénière à cinq minutes par groupe, tandis qu'un autre commissaire souligne que, de toute façon, les règles d'usage ne sont pas respectées. Il part donc de l'idée qu'il faudrait inscrire cela dans le règlement.

Séance du 7 novembre 1997

Audition de M^{me} Isabelle Mili, M. Robert Pattaroni et M. André Kaplun, motionnaires

M^{me} Mili indique qu'une certaine impatience se manifeste lors des débats quand plusieurs personnes expriment à la suite le même point de vue. La motion

visé donc à limiter la durée des séances dans le respect de la démocratie et de la pluralité des opinions exprimées. Diverses propositions ont été faites, mais il faut que quelque chose aboutisse et que le règlement l'expose clairement.

M. Kaplun ajoute qu'il ne prétend pas que la solution proposée soit la panacée, mais qu'elle améliorerait la situation et éviterait aussi un gaspillage de temps. Il serait favorable à ce que trois personnes au maximum par parti puissent s'exprimer, mais il souhaite surtout trouver un outil de travail plus efficace.

M. Pattaroni pense qu'il faut aussi laisser une marge de manœuvre dans le cas où des conseillers municipaux sont mis en cause; selon lui, il est donc nécessaire de prévoir un droit de réponse, en dehors du quota prévu.

Un commissaire signale que des informations ont été demandées à l'Institut du fédéralisme. Un document sur la limitation du temps de parole émanant de cet institut est distribué, mais il en ressort qu'aucune solution idéale ne semble exister.

Un autre commissaire suggère une contre-proposition demandant que la parole puisse être prise plus de deux fois, mais que les interventions soient limitées à cinq minutes, ce que les motionnaires approuvent.

On souligne que, de toute façon, les orateurs ne sont plus écoutés au-delà d'un certain laps de temps. Mais un autre commissaire estime qu'il ne faut pas laisser les intervenants parler autant de fois qu'ils le souhaitent.

Un commissaire donne l'exemple de l'Assemblée nationale française, qui limite les interventions à deux minutes tout en donnant un laps de temps limité à chaque fraction politique.

Un autre commissaire dit son opposition à cette proposition, car il est difficile de faire une synthèse en peu de temps et d'arriver à des déclarations succinctes. Selon lui, une démocratie bavarde vaut mieux qu'une démocratie silencieuse.

Les motionnaires disent comprendre cette préoccupation, mais signalent que non seulement le débat en commission est souvent refusé par le plénum, mais qu'en plus le phénomène du temps de parole stérile va en s'aggravant.

Un commissaire dit avoir consulté le document de l'Institut du fédéralisme, duquel il ressort que peu de réglementations de ce type existent. Il s'interroge: est-on plus bavard à Genève? Ce qui rallonge le débat, de son point de vue, ce sont les personnes qui interviennent à plusieurs reprises.

Un autre commissaire se dit inquiet de l'idée de limiter les interventions à trois par parti, système qu'il juge compliqué à mettre en pratique.

M^{me} Mili souligne qu'elle a rencontré de nombreuses personnes faisant part de leur lassitude à ce propos et elle ajoute qu'on pourrait aussi laisser une marge de manœuvre au président du Conseil municipal.

Les commissaires se mettent d'accord sur l'idée de retravailler le projet de texte.

Séance du 30 janvier 1998

Discussion générale

Le rapporteur indique ne pas avoir réussi à contacter la personne qu'il souhaitait auditionner, mais estime que le tableau de «limitation du temps de parole dans les parlements cantonaux» transmis par l'Institut du fédéralisme peut servir de base de travail.

Note du nouveau rapporteur: Il a été impossible de récupérer ce tableau, tant auprès du Secrétariat du Conseil municipal qu'à l'Institut du fédéralisme à Fribourg, où le rapporteur a pourtant ses entrées...

Un commissaire dit qu'il faut envisager une réduction plus importante que ce que dit la motion, en se basant sur le règlement de l'Assemblée nationale française.

Un autre commissaire estime qu'il faut limiter le temps de parole si on va dans le sens d'un consensus, mais aussi limiter le nombre d'intervenants par parti. La plupart des personnes parlant moins de cinq minutes, il serait plus utile de limiter les intervenants par groupe, selon lui.

Un troisième commissaire dit que limiter les interventions à une personne par groupe est une limitation du droit démocratique. Chaque élu doit avoir les mêmes droits et devoirs. Il propose donc d'adopter la préconsultation et le renvoi immédiat après discussion, comme le connaît le Grand Conseil.

Un autre commissaire propose d'organiser des séminaires sur «ce qu'est un débat» à l'intention des conseillers municipaux.

Un nouveau commissaire pense que la limitation des interventions à un membre par groupe suscitera une levée de boucliers et que la limitation du temps de parole à cinq minutes est plus raisonnable. Il est de plus opposé à la limitation du nombre d'intervenants et aimerait savoir quand le vote électronique sera mis en place, ce qui permettra de gagner du temps.

Un commissaire estime qu'on devrait «muscler» l'usage de la motion d'ordre pour raccourcir certains débats inutiles car stériles; on passerait ainsi plus rapidement au vote.

Le rapporteur initial suggère de faire figurer dans le rapport les différentes propositions, à savoir la motion d'ordre et les débats prolongés. Il pense qu'on pourrait aussi y inscrire la demande d'appliquer le système en vigueur à Berne qui est de quatre minutes par intervention.

Un commissaire pense qu'il serait bon de s'inspirer du Grand Conseil, tandis qu'un second dit ne pas comprendre la proposition du rapporteur qui ne répond pas à la demande de la motion.

On se met d'accord sur le fait que le rapporteur rédigera un texte qu'il présentera à la commission pour un vote formel.

Note du nouveau rapporteur: La lecture de ce texte ayant été reportée plusieurs fois suite aux absences systématiques du rapporteur initial (notamment les 3 avril, 15 mai, 5 juin et 26 juin 1998), la commission – sans doute de guerre lasse – a abandonné l'espoir de pouvoir clore ce sujet. Au 1^{er} juillet 2004, aucune autre audition que celle des motionnaires n'avait eu lieu dans le cadre de l'étude de cet objet, quand bien même plusieurs auditions avaient été suggérées et acceptées, et aucun texte n'avait été proposé, ni par le rapporteur initial ni par un quelconque autre membre de la commission du règlement. A cet égard, le traitement de cette motion constitue un véritable modèle d'efficacité et de concision...

En désespoir de cause, le nouveau rapporteur prit langue à l'été 2004 avec le nouveau président du Conseil municipal et ci-devant président de la commission du règlement pour tenter de mettre un terme au laborieux examen de cette motion. Ce dernier résolut de réunir la commission dans cette perspective, ce qui fut fait en octobre 2004.

Séance du 22 octobre 2004

Discussion générale (bis)

Le rapporteur relate les péripéties liées à l'étude de la motion M-214 et formule ce qui lui semble être les enjeux de celle-ci, à savoir décider s'il faut limiter davantage le temps de parole (cinq minutes au maximum), s'il faut limiter le nombre d'interventions (deux fois au maximum par parti), s'il faut rendre la motion d'ordre plus facile à utiliser ou s'il faut en rester au statu quo.

Un commissaire pense que le système actuel (temps de parole de dix minutes au maximum) est excellent, car certaines interventions ne peuvent pas se faire en cinq minutes.

Un autre commissaire signale que les considérants de la motion se réfèrent à l'année 1995/1996, une année de débats difficiles et pénibles au Conseil municipal. Or, à ses yeux, la situation a changé; il est donc plutôt hostile à une réduction de la durée des interventions. Il pense que les orateurs doivent se discipliner et que ceux-ci doivent comprendre que plus ils seront concis, mieux leur message passera. Il propose donc de refuser la motion telle qu'elle a été proposée initialement.

Le président indique qu'actuellement la moyenne des interventions se situe entre trois et six minutes. Il constate donc que les conseillers municipaux peuvent

Motion: concision des débats

s'autodiscipliner. De son point de vue, les mesures proposées par la motion sont donc excessives. Quant à la limitation du nombre d'intervenants par groupe, il y voit une inégalité de traitement criante en fonction de l'importance des groupes respectifs.

Vote

Proposition de limiter le nombre d'intervenants par groupe en séance plénière: refusée par 13 non (2 AdG/SI, 1 T, 2 S, 2 Ve, 1 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) et 1 abstention (L), le président ne votant pas.

Proposition de réduire à cinq minutes le temps d'intervention des parlementaires: refusée par 13 non (2 AdG/SI, 1 T, 2 S, 2 Ve, 1 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) et 1 abstention (L), le président ne votant pas.

La commission recommande donc à l'unanimité moins une abstention de rejeter la motion M-214 telle qu'elle a été soumise initialement.

Premier débat

M. Christian Zaugg (AdG/SI). L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) considère que cette proposition a été faite dans un contexte bien particulier. Une situation dans laquelle notre Conseil municipal se trouvait, dans les années 1995-1996, face à un ordre du jour très chargé dont on ne voyait jamais le commencement de la fin. La situation a tout de même un peu changé et nous estimons qu'il ne convient pas de limiter la parole à ce point-là, car il en va du respect des procédures démocratiques et du bon fonctionnement de notre Conseil.

La concision est certes une bonne chose, mais elle ne doit pas être inscrite dans un règlement qui sanctionnerait les élus, au bout de cinq minutes, en leur interdisant d'aller au bout de leur intervention. Cela enlèverait tout relief à nos débats et je ne le souhaite ni pour la majorité ni pour l'opposition! Ce sont les raisons pour lesquelles nous vous proposons, chers collègues, de suivre les recommandations de la commission de règlement, qui vous enjoint de rejeter cette motion.

M. Pierre Maudet (R). Comme le proposent cette motion et le rapport qui l'accompagne, et comme le veut la nécessité de concision, je serai très bref, ce qui est mauvais signe: en général, quand une personnalité politique commence par dire qu'elle sera brève, c'est d'assez mauvais augure pour la suite... Je voulais simplement dire que nous nous rallions aux propos prononcés à l'instant par

M. Zaugg. Un parlement est là pour parler – pas démesurément, mais les cautèles que prévoit notre règlement actuel suffisent amplement, et nous pensons que nous pouvons aller de l'avant en fonction de ce document sans nuire pour autant au débat. Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à faire un sort à cette motion, qui date d'il y a de nombreuses années, et donc à suivre les conclusions de la commission du règlement en la rejetant.

M^{me} Alexandra Rys (DC). «Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement, et les mots pour le dire viennent aisément.» Pour le groupe démocrate-chrétien, c'est non à la logorrhée! Nous sommes favorables à cette motion et nous voterons contre les conclusions de la commission du règlement.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le refus de la motion sont acceptées par 51 oui contre 6 non (1 abstention).

12. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner l'arrêté II nouveau de la proposition du Conseil administratif du 24 mai 2002 en vue de l'ouverture d'un crédit de 932 500 francs destiné à l'aménagement des accès automobiles au quartier de la Vieille-Ville (PR-224 A1)¹.

Rapporteur: M. Mathias Buschbeck.

Le rapporteur tient à remercier M. Christophe Vuilleumier, secrétaire de la commission de l'aménagement et de l'environnement, dont les notes de séances ont grandement facilitées la rédaction du présent rapport.

Préambule

Lors de sa séance plénière du 10 septembre 2003, le Conseil municipal a accepté l'arrêté I nouveau de cette proposition, mais a renvoyé l'arrêté II nouveau à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

¹«Mémorial 161^e année»: Rapport PR-224 A, 1773. Renvoi en commission, 1787.

En effet, la proposition initiale avait été refusée par la commission. M. Ferrazino a donc proposé, en séance plénière, deux amendements afin de réaliser tout de même deux aménagements qui lui semblaient réunir une majorité. Le premier concernait le giratoire de la rue des Chaudronniers et le second l'aménagement de la rue Jean-Daniel-Colladon. Le premier a été accepté et le second renvoyé en commission et il fait l'objet du présent rapport.

Rappel du projet d'arrêté II nouveau

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'autorisation de construire DD 97 930-1 accordée le 12 mai 2003, pour l'aménagement des accès à la Vieille-Ville, rue Colladon;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 355 500 francs destiné à l'aménagement des accès automobiles au quartier de la Vieille-Ville.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 355 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit en principe de 2003 à 2002.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles comprises dans cette opération.

Séance du 3 février 2004

Audition de M. Christian Ferrazino, maire de la Ville de Genève, accompagné de M. Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public

M. Ferrazino rappelle que l'aménagement de la rue Colladon a reçu l'autorisation du département de M. Moutinot. Le département de M. Cramer n'a, quant

à lui, pas plébiscité ce projet. Il mentionne que l'intérêt de cette proposition est d'interdire la circulation dans cette rue. Il remarque que le débat ne peut donc porter que sur cette rue.

C'est M. Gfeller qui décrit l'aménagement envisagé: du côté de la rue de la Croix-Rouge, pose d'un seuil en pierre du Jura barrant l'accès aux voitures avec un panneau; mise à niveau des bordures du trottoir de la rue Colladon avec la chaussée; conservation des têtes de chat du pavage traditionnel.

Il rappelle la réglementation de la circulation sur la rue de la Croix-Rouge. Il mentionne alors qu'une première proposition interdisait la circulation dans la rue Colladon, reportant le trafic sur la rue Saint-Léger et le bus continuant d'emprunter la rue Piachaud.

L'Office des transports et de la circulation n'est toutefois pas entré en matière et la démarche a été poursuivie avec une fermeture de la rue Colladon du côté de la rue Piachaud. Il précise qu'il existe un projet de crèche dans cette rue, dans le premier bâtiment à gauche depuis la rue de la Croix-Rouge. Il termine en remarquant qu'il est à présent nécessaire de donner un signal de financement pour cet aménagement.

Un commissaire intervient pour rappeler que le pavage de la Vieille-Ville est relativement gênant pour les véhicules et il se demande alors pourquoi toute la Vieille-Ville n'est pas pavée. Il ajoute ne pas croire que les aménagements prévus empêcheront les voitures de venir se garer, sauf si des bornes télescopiques sont installées. Il pense en outre qu'il serait également nécessaire de verbaliser en Vieille-Ville, surtout au vu de l'augmentation des effectifs des agents de sécurité municipaux.

M. Ferrazino acquiesce et déclare qu'il transmettra ce message à M. Hediger. Il explique ensuite que les bornes télescopiques sont très utiles lorsque des ayants droit doivent pouvoir accéder. Or ce n'est pas le cas ici.

Un commissaire pense que l'installation d'une crèche va changer la donne. Il craint en l'occurrence que le trafic des minibus ne soit bloqué. Il se demande en outre s'il ne faudra pas ouvrir la rue pour les parents. Il précise encore qu'il y a des garages dans cette rue, ce qui signifie que des ayants droit existent. Il termine en affirmant qu'il est tout bonnement impossible de faire sortir une voiture de cette rue sur la rue de la Croix-Rouge sans que cela soit extrêmement dangereux.

M. Gfeller rappelle qu'il est envisagé de faire de cette rue une zone piétonne. Il pense que la meilleure solution serait d'avoir une borne rétractable du côté de la rue Piachaud et que les utilisateurs des garages soient considérés comme des ayants droit.

A une question d'un commissaire demandant des précisions sur la crèche, M. Ferrazino répond que la question relève de la compétence du Canton. Il mentionne que, à l'origine, la demande venait du Palais de justice, une demande relayée par des associations. Il pense que le nombre de places est restreint. Il ajoute que la démarche vise à privilégier les habitants du quartier ainsi que les personnes venant travailler à proximité. Il pense également que des bornes rétractables devraient être installées.

Un commissaire souhaite une solution globale de piétonisation pour la Vieille-Ville et rappelle ensuite que les aménagements devraient être réalisés depuis longtemps dans le cadre des mesures compensatoires liées à la construction du parking Saint-Antoine.

Un commissaire craint que l'installation d'une crèche amène de nombreux problèmes de circulation à la rue Piachaud. A quoi un autre commissaire lui répond qu'il serait possible de demander aux parents d'aller chercher leurs enfants à pied et d'en faire une condition subordonnant l'attribution d'une place en crèche.

Après le départ de MM. Ferrazino et Gfeller, plusieurs commissaires regrettent de ne pas posséder un texte clair sur lequel il pourrait se prononcer.

D'autres commissaires s'inquiètent du peu d'informations sur la possible installation de la crèche (accès, espace en plein air, nombre de places, etc.).

Un commissaire demande donc l'audition du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement.

Mise aux voix, cette demande est refusée par 8 non (1 T, 2 AdG/SI, 3 S, 2 Ve) contre 6 oui (2 UDC, 1 R, 3 L) et 1 abstention (DC).

Séance du 30 mars 2004

Le président rappelle que M. Ferrazino et M. Gfeller ont été entendus. Il rappelle encore que ce projet ne concerne finalement que la rue Colladon pour un montant de 355 500 francs.

Plusieurs commissaires s'inquiètent du manque de clarté sur le texte à voter.

Un commissaire remarque que la commission ne sait pas à quoi correspondent ces 355 500 francs, que l'arrêté II est fallacieux. Un autre dénonce un vice de forme. Un commissaire pense qu'un nouveau texte serait nécessaire, surtout après les bévues de la patinoire. Plusieurs commissaires acquiescent et demandent un projet global, qui ait l'assentiment de la Commission des monuments, de la nature et des sites.

Le président passe alors au vote du refus d'entrée en matière et d'une recommandation visant à reformuler ce texte.

Mis aux voix, le refus d'entrée en matière est accepté à l'unanimité des 14 membres présents.

Premier débat

M^{me} Monique Cahannes (S). Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi de vous rappeler en préambule que la réalisation du parking Saint-Antoine était et est toujours accompagnée de plusieurs mesures d'accompagnement, dont l'amélioration des chemins piétonniers et la suppression du stationnement automobile dans la Vieille-Ville. Malheureusement, l'application de ces mesures est encore largement défectueuse, raison pour laquelle des interventions ponctuelles sont proposées.

L'aménagement prévu à la rue Colladon, qui nous occupe ici, ne nous semble pas émaner d'un projet suffisamment abouti. En effet, de nombreuses questions demeurent: qu'en est-il de la future crèche et des ayants droit? Sans parler de l'interpellation I-127 que vient de faire M. Juon concernant la sécurité dans ce secteur. Les socialistes réitérent leur souhait de pouvoir se prononcer sur un projet global, qui reflète un consensus satisfaisant au mieux toutes les parties, y compris la Commission cantonale des monuments, de la nature et des sites (CMNS). Les socialistes, à l'instar de l'ensemble de la commission de l'aménagement et de l'environnement, n'entreront donc pas en matière sur la proposition PR-224.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Catherine Gaillard-lungmann, vice-présidente.)

M. Blaise Hatt-Arnold (L). La commission de l'aménagement et de l'environnement s'étant prononcée unanimement pour le renvoi de cette proposition au Conseil administratif, M. Ferrazino nous a annoncé qu'il reviendrait nous soumettre une nouvelle proposition. J'aimerais donc juste faire une ou deux remarques à son intention, en vue de la proposition qu'il nous présentera prochainement concernant les aménagements dans la Vieille-Ville.

Comme vous tous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons pu constater ces derniers mois que notre bonne Vieille-Ville est en crise, en tout cas pour certains de ses commerçants. J'en veux pour preuve, comme je l'ai déjà dit, la dizaine ou la douzaine de commerces actuellement à remettre. Ce chiffre concerne les remises officielles, mais il paraît qu'il y aurait en fait, offi-

cieusement, une trentaine de commerçants de la Vieille-Ville souhaitant quitter leurs locaux. La Vieille-Ville est en mutation, ses commerçants aussi, et cela, peut-être, suite à toutes les mesures que la majorité de gauche a prises – c'est l'avenir qui le dira.

Pour ma part, ce que j'aimerais dire aujourd'hui, c'est qu'il est temps d'aller interroger ces commerçants pour savoir ce qui se passe. Il y en a même un, dont le magasin est situé tout en bas de la Grand-Rue, qui a mis une affiche sur sa porte signalant qu'il n'était pas en faillite, contrairement à la rumeur, mais que les décisions prises dernièrement par les autorités avaient mis en cause – ou du moins rendu difficile – l'exploitation de son commerce, l'empêchant ainsi d'être en mesure d'assurer des horaires normaux.

Puisque M. le conseiller administratif nous dit qu'il essaie de faire une concertation très large, je lui demande instamment aujourd'hui d'y faire participer tous les commerçants de la Vieille-Ville. En ce moment, ces derniers sont extrêmement inquiets et démoralisés, car leur chiffre d'affaires – s'il y en a encore un – est extrêmement faible. Je crois qu'il s'agit vraiment de se poser des questions. En effet, une Vieille-Ville morte, vide de ses commerçants, n'aura plus beaucoup d'attrait.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Le groupe démocrate-chrétien pourrait dire au Conseil administratif: «Essayé, pas réussi», et cela pour la deuxième fois! J'espère d'ailleurs que ce n'est pas la seconde fois, mais bien la deuxième, et que la troisième sera la bonne.

Comme l'a rappelé M^{me} Cahannes, les membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement ont eu d'excellentes raisons de se montrer peu séduits par la première mouture des fermetures de certains accès à la Vieille-Ville. Nous voyons relativement peu de différences dans ce deuxième projet et, naturellement, le groupe démocrate-chrétien va suivre les conclusions de la commission.

M. Alain Fischer (R). J'interviens pour exprimer la position du groupe radical, qui acceptera ce rapport. Je trouve déplorable que le Conseil administratif revienne encore nous présenter cet objet, qui est un peu comme l'Arlésienne. Après avoir voté une partie de la proposition PR-224, nous avons appris que la CMNS en avait refusé une très grande partie. Et voilà que le conseiller administratif revient à la charge! Parce qu'il n'a pas réussi à faire passer tout le projet dans un premier temps, il nous soumet dans un deuxième temps une proposition tout aussi mauvaise que la première.

Nous espérons, Monsieur le conseiller administratif, que le troisième tir franc sera nettement meilleur que ces deux propositions! La lecture du rapport PR-224 A1 vous donnera l'opinion de la commission de l'aménagement et de l'environnement – tous bords confondus, pour une fois – quant à la médiocrité de cette proposition. Ladite commission a bien mieux à faire qu'à perdre du temps à étudier des objets aussi mal ficelés!

M. Roman Juon (S). J'interviens à titre personnel et non au nom de mon groupe, c'est-à-dire plutôt pour une association dont je fais partie depuis fort longtemps, l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville. Je voudrais répondre au représentant du Parti libéral qui s'est exprimé tout à l'heure. La fermeture de commerces, de magasins, de restaurants concerne tout Genève. Allez donc voir aux Eaux-Vives ou aux Pâquis, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux... (*Exclamations.*) Eh oui! Vous ne savez peut-être pas lire les pancartes mais, partout, des commerces sont vides! Je vais une fois vous en dresser la liste, et vous verrez! Je veux dire par là que ce problème n'est pas lié uniquement à la Vieille-Ville.

Le problème de la Vieille-Ville, c'est que les loyers sont trop chers. Là, vous vous faites hara-kiri, Messieurs, car ce sont les propriétaires qui fixent des loyers si élevés! On les connaît, dans le quartier, les prix des loyers. On sait ce qui se passe et pourquoi certains commerçants doivent partir.

Quant au problème de la circulation, il n'existe qu'à Genève – je vous cite au hasard quelques noms de villes où il ne se pose pas: Bâle, Zurich, Berne, Lausanne, Sion, Neuchâtel... Pour ce qui est de Bâle, Zurich et Berne, la commission des pétitions et celle des travaux ont visité leurs zones piétonnes il y a une quinzaine ou une vingtaine d'années déjà. Et nous, à Genève, aujourd'hui, nous en sommes encore à débattre sur les problèmes de circulation dans la Vieille-Ville! C'est incroyable! Je me suis rendu récemment à Lugano, qui n'est pourtant pas une ville aussi grande que Genève, mais qui comporte, au centre, une immense zone piétonne dévolue aux commerces. A Genève, en revanche, ça ne va jamais, il y a toujours ceci ou cela qui gêne...

Je les connais, moi, les commerçants! Et ceux qui les connaissent de près comme moi le savent: le premier problème, ce sont les prix inabordables. Il est évident que, si les prix sont inabordables, le citoyen, pour finir, n'achète plus, car il en a marre! Mais on peut se dire aussi que cette situation représente une chance et que de futurs commerçants reprendront ces arcades dans la Vieille-Ville, appliqueront des prix plus bas et vendront autre chose que des objets inutiles ou luxueux. Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous venons de perdre une boulangerie au Bourg-de-Four, et vous avez vu

ce qu'on nous a mis à la place! Je ne vais pas donner de noms, parce que les avocats des bancs d'en face vont peut-être me tomber dessus et que je risquerais de me retrouver devant le tribunal même où je siège... Néanmoins, il faut dire ce qu'il en est: il est lamentable qu'on n'ait même plus un artisan qui puisse fabriquer son pain, et cela parce qu'on l'a «viré».

Ce cas de figure se répète sans arrêt. Dans les appartements, c'est pareil: on vire les locataires de tous les côtés. Et que fait-on? On rénove, on fait des logements luxueux. Je vis dans la Vieille-Ville depuis une quarantaine d'années, et même plus – depuis l'âge de 9 ans, ça va donc faire, en fait, une soixantaine d'années... (*Rires.*) Je n'arrive plus à calculer mon âge! Il n'empêche que l'on voit la population changer dans ce quartier, c'est impressionnant! Certains de ces nouveaux habitants, actuellement, s'y installent et repartent après trois mois, pour aller je ne sais où, à Cannes, à Monaco, à New York ou ailleurs. La Vieille-Ville est devenue une espèce de perchoir où on vient de temps en temps. Mais ce n'est pas cela que nous voulons! Nous voulons autre chose!

Ce problème ne concerne pas que la Vieille-Ville, bien entendu, mais vous savez très bien, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que les Genevois sont très sensibles à ce qui s'y passe. Même avec les restrictions de circulation qui améliorent très nettement la situation – il faut le reconnaître – le quartier est toujours rempli de voitures. Le samedi, le dimanche, le soir, la journée, il y a tout le temps du monde! Ce n'est pas par hasard! Le parking Saint-Antoine est plein en permanence; à la surprise générale, il fonctionne. Et on peut en construire dix comme ça, ce sera pareil – mais je ne le souhaite pas du tout, nous n'accepterons jamais une telle solution.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs des bancs d'en face, il ne faut pas vous plaindre que les commerces de la Vieille-Ville ne tournent pas. Si c'est le cas, c'est parce que leur marchandise est beaucoup trop chère, en raison du fait que les loyers sont beaucoup trop élevés. C'est le serpent qui se mord la queue! Vous n'avez qu'à vous en prendre à vous-mêmes; puisque vous connaissez bien les propriétaires, dites-leur de baisser les loyers! Il est trop facile de dire que les commerçants se plaignent. Prenons l'exemple des boutiques d'antiquaires: nous avons organisé des visites le samedi matin, car il y a de l'artisanat et des choses fantastiques qui s'y vendent, mais je pense qu'avec les loyers qu'ils doivent payer ces commerçants ne peuvent pas tenir le coup.

Et puis, il y a la crise! Vous le savez très bien, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il y a des problèmes de rendement, de baisses de revenus... Les commerçants n'en peuvent plus, tout comme les citoyens. Tout le monde est pris à la gorge. C'est là qu'il faut voir le problème, au lieu d'accuser les limitations de circulation dans la Vieille-Ville. Voudriez-vous autoriser à nouveau les voitures? Le quartier n'est d'ailleurs pas encore complètement fermé; actuel-

lement, on l'ouvre même un peu plus qu'avant aux véhicules, qui peuvent y circuler tant qu'ils veulent, surtout le matin. Il suffit d'observer qui vient se parquer au Bourg-de-Four, le matin, comme dans les Rues-Basses: il y a une quantité de voitures privées qui n'ont rien à faire là! Il ne s'agit pas de livreurs, mais de gens qui vont au café, chez un notaire ou chez un avocat – je n'en sais rien – ou encore au tribunal, et qui ne veulent pas payer le stationnement au parking Saint-Antoine. Il y a donc quelque chose qui ne joue pas, dans notre mentalité genevoise, et il faut reconnaître que cette situation est catastrophique.

Il a été question tout à l'heure d'un petit périmètre, à la rue de la Croix-Rouge, qui n'est pas important par rapport à tout le territoire genevois, mais s'il y a des problèmes et des embouteillages partout, c'est bien parce qu'il y a trop de voitures! A un moment donné, il faudra bien se résoudre à imposer des quotas, au moyen de coupons – comme durant la guerre de 1939-45 – pour limiter l'essence et le nombre de véhicules. Ainsi, tout ira beaucoup mieux!

Une voix. Bravo!

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Je me réjouis de voir que M. Juon est maintenant à l'écoute des commerçants et qu'il connaît lui aussi leurs problèmes. J'ai moi-même été commerçant, et c'est peut-être grâce à cette occupation antérieure que je suis un peu plus au courant de ce qui se passe par-ci, par-là dans ce domaine. Monsieur Juon, vous dites que ce sont tous les commerçants de tout le centre de la ville qui ont des problèmes; il faut donc s'interroger de manière beaucoup plus globale sur cette situation.

Quant à moi, j'ai dit tout à l'heure que la Vieille-Ville était peut-être en mutation et qu'elle accueillerait d'autres types de commerces. Mais M. Ferrazino nous a toujours dit qu'il procédait à des concertations, et la seule chose que je lui ai demandée aujourd'hui – je n'ai rien critiqué d'autre – c'est que, dans le cadre de sa nouvelle proposition, il consulte également tous les commerçants affectés, de façon importante, par la situation dans la Vieille-Ville, ceci afin de comprendre la réalité de leurs problèmes.

M. Alain Fischer (R). Madame la vice-présidente, vous direz à M. Juon que je suis étonné de certains de ses propos. Sauf erreur de ma part, depuis vingt-quatre ans – exception faite des quatre ans où M. Joye, conseiller d'Etat démocrate-chrétien, a été en charge du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) – nous avons passé vingt ans sous l'égide socialiste! Cela fait donc quasiment vingt ans que tous les projets ont été bloqués.

Aujourd'hui, nous lisons dans la *Tribune de Genève* que M. Moutinot veut construire! Mais cela fait huit ans qu'il n'a pas réussi à planter un clou dans ce canton! On construit en France et partout ailleurs, sauf chez nous!

Alors, Mesdames et Messieurs les socialistes, vous feriez mieux de passer à l'acte, au lieu de donner des leçons à tout le monde sur le prix des loyers. Tirez-en une leçon, et construisez des bâtiments et des logements pour tous! De surcroît, vous nous dites qu'il ne faut pas de logements en propriété par étage, mais uniquement du logement social. Or, un jour, il faudra bien payer toutes les subventions que la gauche distribue à tout le monde! Vous voulez instaurer des prix pour ceci ou cela, donner des subventions aux personnes âgées, aux jeunes, etc., pour plaire à tout le monde... Mais la Ville de Genève ne dispose hélas pas de la planche à billets! Le jour où ce sera le cas, peut-être que notre dialogue concernant la construction de logements changera de nature. Pour l'instant, malheureusement, nous ne parvenons qu'à faire en sorte que les personnes qui paient quittent la commune de Genève.

Dans la *Tribune* d'aujourd'hui, où figure le beau discours de M. Moutinot que je viens de rappeler, nous apprenons aussi que nous avons perdu une grande banque de la place, qui est partie s'installer juste à la limite de la frontière communale. Ainsi, nous perdons de nombreux millions de francs correspondant à la taxe professionnelle. Mais de cela, par contre, tout le monde s'en fiche! On fait preuve d'une espèce de laxisme selon lequel il faut donner à tout le monde mais, à ce jour, on n'a pas encore réussi à loger les personnes qui veulent venir à Genève pour y travailler honnêtement et donc contribuer à nos rentrées fiscales. Alors, Monsieur Juon, avant de nous assener vos grands propos que je qualifierais de «socialo-démagos», réfléchissez un peu plus loin que le bout de votre nez!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'allais proposer l'instauration d'un nouveau prix, Madame la vice-présidente: celui de la mauvaise argumentation politique! Nous pourrions immédiatement le décerner à M. Fischer, si vous êtes d'accord... (*Brouhaha, huées et applaudissements.*)

M. Alain Fischer (R). Pour ce qui est de la méchanceté, Monsieur Ferrazino, vous avez le premier prix!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Non, Monsieur Fischer, ce n'est pas le problème! Vous attaquez un absent, M. Moutinot, qui n'est pas dans cette enceinte. Nous débattons sur le cas d'une rue de 20 ou 25 mètres de long dans la Vieille-Ville, et vous, à partir de là, vous en arrivez à parler de la politique du logement du Canton... C'est dire où vous en êtes, Monsieur Fischer!

Je ne vous ferai pas l'injure de répondre aux attaques polémiques que vous avez lancées. J'aimerais simplement revenir ici, au nom de M. Moutinot, qui a été attaqué, et de l'Alternative en général, sur le projet de la banque Pictet, laquelle a quitté la Ville de Genève pour aller s'installer sur une autre commune. Je crois que la sincérité, dans le débat politique, devrait amener tout un chacun à éviter de dire des contrevérités. Pour ma part, en général, quand je ne connais pas un dossier, j'évite d'en parler. Mais il s'avère que je connais les dossiers concernant l'aménagement, puisque je les traite.

En l'occurrence, dans le cas d'Artamis, vous savez tous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, qu'il existe un plan localisé de quartier où la Ville a la part belle. En effet, à l'époque – je ne siégeais pas encore dans cette enceinte – M^{me} Burnand avait convaincu le Conseil municipal d'acquérir 9000 m² en vue de la construction d'une école – ou plutôt d'un demi-groupe scolaire, pour être précis. Il en est fait expressément mention dans le plan localisé de quartier. Cela signifie que la Ville n'est pas autorisée à construire autre chose sur ces lieux qu'un équipement public ayant la forme d'un demi-groupe scolaire avec préau. Jusqu'à nouvel avis, cela ne ressemble pas beaucoup à une banque, aussi genevoise soit-elle!

Deuxièmement, ce plan localisé de quartier prévoit la construction de logements. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que la Ville s'est engagée – sur proposition de l'actuel Conseil administratif, que vous avez bien voulu suivre – à acquérir les immeubles situés le long du boulevard Saint-Georges, qui appartenaient aux Services industriels genevois, pour pouvoir y créer du logement social. Le Canton a pour sa part acquis l'autre partie de ce terrain qui s'étend jusqu'au quai du Rhône, également dans le but d'y réaliser du logement social; il y prévoit même un certain nombre de lits pour nos aînés, dans le cadre d'un établissement médico-social.

Nous souhaitons tous qu'un équipement public sous la forme d'une école puisse être construite à cet endroit dans dix ou quinze ans, quand le besoin s'en fera sentir. Notre municipalité a l'obligation de le faire, et elle ne peut y renoncer. Le Canton comme la Ville souhaitent également construire du logement, et cela pas uniquement par le biais de discours polémiques comme M. Fischer sait si bien en prononcer, surtout à quelques mois des élections! Nous souhaitons donc aller dans ce sens. Aujourd'hui, c'est faire preuve d'une totale mauvaise foi que de laisser croire que la banque Pictet – ou n'importe quelle autre administration – pourrait s'établir sur le site d'Artamis, car le plan localisé de quartier ne le permet tout simplement pas. Il faudrait pour ce faire modifier ce plan, ce qui n'est pas impossible mais qui prendrait plusieurs années, vous le savez bien, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

En tout état de cause, modifier ce plan localisé de quartier pour permettre l'installation de la banque Pictet ou de tout autre établissement bancaire, commercial ou administratif à cet endroit revient à renoncer à construire du logement et une école pour les enfants du quartier. Si c'est cela qu'on veut, il faut le dire, mais on ne peut pas laisser croire, par démagogie, que ladite banque aurait pu s'implanter là, sans dire un mot de l'école et des logements que nous aurons besoin de réaliser.

Je ne pensais pas devoir aborder ce problème ce soir, mais M. Fischer, selon son habitude, l'a ramené dans le débat. D'ailleurs, Monsieur Fischer, je m'étonne que le disque ne soit pas rayé, parce que vous nous réservez cela assez régulièrement! Je ne sais pas comment vous faites, mais bravo! (*Applaudissements.*)

M. Alain Fischer (R). Je n'ai jamais parlé d'Artamis, Monsieur Ferrazino! C'est vous qui en avez parlé!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Madame la vice-présidente, vous me permettez de répondre maintenant à M. Hatt-Arnold, qui s'inquiète beaucoup pour les commerçants, et en particulier pour ceux de la Vieille-Ville – mais il n'est pas le seul, nous nous en inquiétons aussi! Monsieur Hatt-Arnold, j'ai un bon conseil à donner: pour que les commerçants se portent mieux, intervenez avec moi – je suis prêt à le faire – auprès des propriétaires afin qu'ils réduisent les loyers, comme l'a dit M. Juon. Ils sont absolument exorbitants, ce qui fait que les commerçants, aujourd'hui, ont effectivement de la peine à joindre les deux bouts. Malheureusement, c'est le cas un peu partout, mais particulièrement dans la Vieille-Ville, on le constate. Hélas, il n'y a plus d'artisan qui puisse s'y établir, mais ce n'est pas parce que les voitures auraient de la peine à circuler et à stationner. La plupart des clients de ces commerces aiment plutôt flâner, et c'est parce qu'ils ont de la peine à le faire ici qu'ils vont à Annecy ou ailleurs, où il y a des zones piétonnes... Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, connaissez-vous beaucoup d'autres villes que Genève où on peut faire le tour de la cathédrale au volant de son 4X4? (*Rires.*) Monsieur Hatt-Arnold, soyez un peu raisonnable! Vous devriez vous joindre à nous pour prendre des mesures afin de préserver ce site magnifique qu'est la Vieille-Ville!

Certains en sont restés au titre de la proposition PR-224: ils y ont lu les mots «Vieille-Ville», et ils nous parlent qui du logement, qui des commerçants... Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit! Cette proposition concerne le chemin Colladon, long de 20 ou 30 mètres – en fait, il s'agit d'une rue... Vous voyez, Mesdames et Messieurs, je pensais même que c'était un chemin! Bref, il n'y a pas un seul commerçant à cet endroit. Il y aura peut-être une crèche, et c'est pré-

cisement parce que nous souhaitons en réaliser une dans l'un des bâtiments situés dans cette rue que nous voulons prendre des mesures afin d'y améliorer la sécurité.

Alors, que le Conseil municipal nous renvoie ce dossier! Nous sommes déjà en train de préparer une proposition d'aménagement piétonnier pour la rue Colladon, justement en vue de l'affectation future des bâtiments qui s'y trouvent. Cela répondra à la demande, comme l'a dit tout à l'heure M. Juon – qui ne sait plus quel âge il a, mais qui a la fougue de la jeunesse, et on l'en remercie! (*Brouhaha et applaudissements.*)

M. René Winet (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous rappelle que tout ce qui concerne le commerce à Genève et le problème des rues piétonnes est débattu depuis une dizaine d'années dans cette enceinte. Or, vous savez bien que, jusqu'à présent, M. Ferrazino n'est pas parvenu à créer une véritable zone piétonne dans notre ville. Ce sont les commerçants eux-mêmes qui ont créé celle de la place du Molard, et non pas le Conseil administratif! Et à cet endroit-là, aujourd'hui, il n'y a plus de voitures, le système fonctionne très bien.

En ce qui concerne la Vieille-Ville, certains veulent toujours comparer Genève avec d'autres cités. Mais ce n'est pas possible! (*Brouhaha.*) La Vieille-Ville de Genève est située sur une colline où se trouvent des commerces. Comment voulez-vous que les commerçants puissent faire des affaires, si les clients doivent monter à pied pour faire leurs achats? Le parking Saint-Antoine ne leur est pas véritablement destiné, il ne suffit pas. Il faut donc laisser monter ces véhicules sur la colline pour que les commerçants puissent servir les clients comme il faut.

Je tiens également à souligner que la plupart des immeubles situés à cet endroit appartiennent aujourd'hui à la Ville. Cela signifie que les commerçants qui y sont installés sont locataires de la Ville! Il faudrait donc que la municipalité revienne un peu ses propres loyers...

Pour ma part, j'aimerais encore me joindre au vœu de M. Hatt-Arnold: Monsieur Ferrazino, faites une concertation en y invitant les associations de commerçants de la Vieille-Ville, comme il se doit! Discutez avec ces derniers! Demandez aux acteurs principaux dans cette affaire ce qu'ils désirent, pour voir comment résoudre le problème. Croyez-moi, tous les commerçants sont favorables aux zones piétonnes, mais aux véritables zones piétonnes, lesquelles n'existent pas à Genève – enfin, il y en a une à la gare, d'une longueur de 100 mètres, mais c'est la seule, il n'y en a pas d'autre. Les Rues-Basses ne peuvent pas être considérées comme une zone piétonne garantissant justement la sécurité des piétons, puisque

le tram, les vélos, les taxis, les ambulances y passent. Alors, s'il vous plaît, Messieurs les conseillers administratifs, réfléchissez un peu à de véritables zones piétonnes. A ce moment-là, croyez-moi, vous aurez les commerçants de votre côté!

(La présidence est reprise par M. Gérard Deshusses, président.)

Le président. Messieurs Fischer et Hatt-Arnold, je vous signale que vous êtes déjà intervenus deux fois; le bureau du Conseil municipal estime que vous n'avez pas été personnellement mis en cause, et il vous suggère de laisser d'autres membres de vos groupes respectifs répondre à M. Ferrazino sur les points litigieux.

M. Pierre Muller, maire. Quelqu'un vient de dire que j'étais quelque peu concerné, ou même mis en cause, par les propos de mon collègue Ferrazino, qui s'est un peu éloigné de la problématique Vieille-Ville pour parler plus globalement d'aménagement et en particulier de l'article paru ce matin, si je ne m'abuse, dans le journal *Le Temps* au sujet du départ de la banque Pictet. Ce n'est pas une nouveauté, nous le savons déjà depuis quelques mois, puisque le chantier de construction pour le nouveau siège de cette banque est déjà en activité à quelques mètres de la frontière de la commune genevoise, malheureusement, sur le territoire carougeois.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous connaissez mon caractère enthousiaste: quand M. Ferrazino a parlé de cette affaire, j'ai immédiatement appuyé sur le petit bouton rouge, pour demander la parole et lui répondre. Je constate qu'il ne s'est pas encore tout à fait calmé... En fait, il a finalement dit lui-même ce que je voulais dire, à savoir qu'un plan localisé de quartier – celui dont il est question a été adopté par le Conseil municipal il y a quelques années, sous l'empire de M^{me} Burnand, j'étais là et je m'en souviens parfaitement – peut se modifier! Et parfois, il est même urgent de le faire. Je pensais que garder à Genève une entreprise comme la banque Pictet était important pour l'assiette fiscale de la Ville, et je suis désolé que ladite banque ait décidé d'aller s'installer ailleurs. Nous sommes loin de la proposition PR-224, mais je crois qu'il était quand même bon de rappeler certaines prises de position.

En outre, je pense que toute affaire d'aménagement, pour se régler au mieux, doit être le fruit de la concertation la plus large. Ici s'ouvre un autre débat: certains petits cercles, plutôt proches des uns ou des autres, donnent leur avis, mais le plus souvent sans se confronter entre eux. Selon moi, dans le cadre de nos

futurs aménagements dans la Vieille-Ville ou ailleurs, une concertation plus large – une vraie concertation – devrait avoir lieu, en incluant absolument tous les partenaires. Voilà ce que je voulais dire; j’aimerais tout simplement que M. Ferrazino – je remarque qu’il s’est calmé – encourage ce genre de procédure. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, consultons le plus largement possible, afin d’éviter ce genre de débats un peu vifs et électriques au sein du Conseil municipal. Et surtout, pensons au repos des habitants, à l’économie des quartiers – bref, à tous ces ingrédients qui concourent à ce que, comme nous l’avons dit tout à l’heure, le lien social en ville de Genève soit le plus fort possible.

M. Roman Juon (S). J’ai seulement deux choses à dire, et mon intervention va être très rapide. La première concerne la question de la concertation. Notre association d’habitants de la Vieille-Ville est bien placée pour en parler, puisque nous étions d’abord à couteaux tirés avec l’association des commerçants, avec laquelle, depuis quelques années, nous collaborons – paix à l’âme de Pierre-Charles George, qui nous a quittés, mais ce n’est pas à cela qu’est due cette amélioration. Lisez notre journal, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, et vous verrez que les deux associations collaborent. D’ailleurs, les commerçants du quartier écrivent eux aussi des articles dans notre journal d’habitants. Je suis donc témoin que la concertation a bien eu lieu.

Cependant, il se passe toujours la même chose – c’est le cas aux Eaux-Vives, par exemple: tout à coup, les commerçants se plaignent pour de multiples raisons, qui sont certainement tout à fait louables, mais ils prétextent qu’il n’y a pas eu de concertation. C’est de la mauvaise foi! En effet, ils reçoivent dans leur boîte aux lettres privée ou à leur adresse professionnelle les invitations à participer à des séances de concertation. D’ailleurs, ils ont aussi des représentants. S’ils ne se sentent pas assez représentés par l’association des commerçants, ils peuvent s’en prendre à eux-mêmes, car ils n’ont qu’à en faire partie et à s’y montrer un peu plus actifs, tout simplement.

Je voulais ensuite répondre à M. Winet – Monsieur le président, vous lui transmettez mes propos. Il vient d’outre-Sarine, d’après son sympathique accent; il doit donc connaître un peu toutes les villes de Suisse alémanique. Bâle n’a pas un territoire complètement plat, elle s’étend aussi sur des collines, et il en va de même à Zurich et à Berne. Quant à Lausanne, n’en parlons pas, la ville n’est quasiment qu’une colline, il y a des pentes raides de tous les côtés! Sion est située entre deux collines, Neuchâtel sous des falaises... L’argument selon lequel Genève doit aborder le problème de la circulation automobile de manière particulière parce que la Vieille-Ville est sur une colline, nous l’entendons depuis trente ans. C’est toujours le même et il émane en particulier des commerçants – je pense

surtout à ceux de l'époque de Toledo, en ce qui concerne les zones piétonnes des Rues-Basses. Chaque fois, ils prétendent que la Vieille-Ville est un cas différent de tous les autres!

Je n'ai évoqué que la Suisse, mais je pourrais me référer aussi aux pays voisins, à Annecy par exemple, ou même à Rome, à Paris... Il y a partout de bonnes raisons pour ne pas faire de zone piétonne et, quand on veut les réaliser, il faut se battre comme des fous. Cette combativité a donné des résultats importants, des progrès ont été réalisés. Par conséquent, Monsieur Winet, cessez de dire que Genève n'est pas comme les autres villes!

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le refus de l'arrêté sont acceptées sans opposition (57 oui et 5 abstentions).

- 13. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 janvier 2004, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'adoption d'un projet de résolution approuvant le plan directeur de quartier N° 29350 intitulé «Le Jardin des Nations», qui couvre le «site central des organisations internationales» de la rive droite et touche les territoires communaux de la Ville de Genève, du Grand-Saconnex et de Pregny-Chambésy (PR-328 A)¹.**

Rapporteuse: M^{me} Monique Cahannes.

La commission de l'aménagement et de l'environnement, sous la présidence de M. Patrice Reynaud, a étudié la proposition PR-328 lors de ses séances des 14 septembre, 19 et 26 octobre 2004.

Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie vivement.

¹«Mémorial 161^e année»: Proposition, 4676.

Rappel et résumé de l'exposé des motifs

L'accueil et le développement des organisations internationales, gouvernementales ou non gouvernementales, représentent sans nul doute un enjeu majeur pour Genève et sa région. Le profil international de Genève fait partie intégrante de l'identité genevoise, alors que les incidences sur l'économie cantonale ne sont plus à démontrer (en 2003, 4 milliards de francs de retombées économiques, sans les dépenses des missions diplomatiques).

C'est donc un objectif prioritaire pour le canton de garantir les conditions et les potentialités d'accueil des organisations internationales, dans un site exceptionnel tant par sa dimension historique et symbolique que par ses qualités paysagères, ce qui passe aujourd'hui par une planification directrice.

Le site central des organisations internationales s'inscrit dans un périmètre d'aménagement coordonné (PAC) pour sa mise en œuvre. En automne 2000, le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) a activé une importante étude d'aménagement dont les trois objectifs majeurs sont de:

1. préserver et mettre en valeur les espaces verts et le patrimoine, en particulier l'impressionnante succession de parcs reliant la Perle du Lac au domaine de Tournay.

Cet aspect du projet connu sous le nom de «trame verte» se composera, à terme, de 7 km de voies vertes et de 1,6 km² de parcs presque entièrement accessibles au public, sur une surface totale de 3,5 km².

Il s'agit, en l'occurrence, de:

- a) créer de nouveaux espaces verts et de les relier pour former une trame verte;
 - b) mettre en valeur le paysage au moyen d'une pénétrante de verdure;
 - c) créer de nouvelles promenades publiques (voies vertes), dont la promenade des Parcs, le cours des Nobel et la promenade de la Paix;
2. favoriser l'extension et l'implantation d'organisations internationales, notamment dans les domaines d'excellence de Genève: protection de la vie et des droits de la personne, monde du travail et économie, connaissances et communication, promotion de la paix et du droit.

Concrètement, il s'agit de planifier le développement des constructions pour répondre aux besoins futurs (infrastructures telles que: école, crèche, logements courte durée; équipements culturels, commerciaux et récréatifs). Le développement possible est modéré: environ 200 000 m² de plancher supplémentaire (soit deux fois la surface du BIT (Bureau international du travail)). Il sera concentré côté ville, bien desservi par les transports publics;

Proposition: plan directeur de quartier «Le Jardin des Nations»

- garantir une bonne accessibilité du site pour ceux qui y travaillent et pour encourager les promeneurs, Genevois et visiteurs de passage, à profiter pleinement des zones de verdure et des espaces publics.

Il s'agit d'organiser les déplacements en fonction de la qualité de vie en améliorant l'offre en transports publics (tram 13, RER), de reporter le trafic routier sur un nouvel axe (route des Nations), de développer les déplacements «doux» et de maîtriser le stationnement.

Cette étude, menée en coordination avec tous les partenaires intéressés, dont la Ville de Genève, s'est concrétisée par un projet de plan directeur de quartier qui fixe les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné. Il ne précise pas le détail des réalisations qui feront l'objet de procédures ultérieures: le plan directeur de quartier engage donc les autorités mais pas les propriétaires privés.

Le plan directeur de quartier va guider pour les quinze à trente ans à venir les réalisations qui donneront vie au Jardin des Nations.

Séance du 14 septembre 2004

Audition de M. Bernard Leutenegger, chef du Service du plan directeur cantonal, et de M. Roland Simon, architecte-urbaniste

M. Leutenegger mentionne que le périmètre concerné s'étend des rives du lac à la route de Ferney via la route du Grand-Saconnex. L'étude, conduite par une équipe pluridisciplinaire, a duré deux ans. Il rappelle que les lieux ont une forte historicité qu'il convient de conserver. Il évoque encore la présence des organisations internationales conférant à ce périmètre son caractère particulier. Les conclusions de l'étude montrent qu'il est nécessaire de favoriser cet espace de détente en offrant en parallèle un espace de travail incomparable. Il faut aussi éviter la banalisation du site par un développement incontrôlé. M. Leutenegger évoque ensuite les constructions nouvelles pouvant être imaginées; remarque qu'il s'agit surtout de logements de courte durée et d'équipements publics et ajoute qu'un éventail de possibilités semblent exister le long de la route de Ferney. Il en vient ensuite à l'offre de transport et rappelle que le tram arrive maintenant à la place des Nations. La route prévue, route des Nations, devrait permettre un report de 50% du trafic passant par la route de Chambésy. Il précise encore qu'il conviendra d'être très attentif aux possibilités de stationnement, qui sont excellentes pour le moment.

M. Simon précise que le projet de plan directeur de quartier a été soumis en concertation publique l'année dernière. Suite aux remarques émises, le plan a été modifié et transmis aux trois communes concernées. Le Grand-Saconnex et Chambésy l'ont accepté.

Questions et réponses

Un commissaire demandant si la Ville aura un droit de préemption. Il lui est répondu qu'un important pourcentage du sol est déjà maîtrisé par des entités publiques et que deux droits de préemption sont prévus: le premier pour les zones de développement et le second pour le classement en zones de verdure.

Un commissaire aimerait en savoir plus sur le transfert modal et demande si une hiérarchie de modes de déplacement est envisagée. M. Leutenegger répond qu'une halte RER est prévue et que les lignes de bus rabattront les voyageurs sur cette halte. Il mentionne que la route des Nations et le tram doivent être menés conjointement et qu'un encouragement pour la mobilité douce est en cours. En ce qui concerne le développement des transports vers Ferney ainsi que vers les communes environnantes, M. Leutenegger précise qu'un parking d'échange est envisagé vers l'aéroport et que c'est un dispositif le long de la route des Nations qui desservira les communes environnantes.

Que sait-on du développement des organisations internationales? M. Leutenegger précise que des demandes d'extension existent déjà et il mentionne la rivalité entre les villes pour accueillir des organisations internationales. Il répète que ce projet vise à mettre en place les conditions-cadres permettant de répondre à la demande.

Une commissaire s'enquiert du volet sécurité de ce projet. M. Leutenegger précise que la réflexion sur ce thème est en cours et que cet aspect pourrait freiner le projet sans toutefois le remettre en question.

Un commissaire déplore que le prolongement du tram ignore Palexpo et que la réflexion ait été trop légère à cet égard. Il évoque aussi l'idée de faire passer le tram sous le Grand-Saconnex.

M. Leutenegger répond qu'une seconde étude devrait se pencher sur cet aspect et ajoute que cette desserte est prise en considération et le tracé sur la route de Ferney confirmé.

Séance du 19 octobre 2004

Audition de M. Pierre Gilliot, président de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)

M. Gilliot rappelle que la FIPOI est une fondation de droit privé émanant du Canton et de la Confédération: MM. Moutinot, Lamprecht, Ferrazino ainsi que trois représentants de la Confédération y siègent. La FIPOI est propriétaire d'un important parc immobilier alloué à la Genève internationale. Les prêts pour ces objets immobiliers sont sans intérêts pendant cinquante ans et les droits de super-

Proposition: plan directeur de quartier «Le Jardin des Nations»

ficie sont gratuits. A ses yeux, le projet du Jardin des Nations est extrêmement intéressant, car, même s'il est difficile d'évaluer le développement de la Genève internationale, celle-ci devrait continuer à s'étendre si les conditions-cadres sont respectées. Le processus de concertation mis en place pour ce projet a permis de mettre en évidence un potentiel raisonnable permettant un développement harmonieux.

Questions et réponses

Un commissaire demande ce qu'il faut penser des modifications envisagées pour les Transports publics genevois (TPG) et le réseau routier et si les voies piétonnes seront améliorées.

M. Gilliot répond que ce plan a pris en compte tous ces développements et que l'extension du réseau TPG permet d'envisager un frein à la circulation privée. Il rappelle que la norme des organisations internationales en termes de parking est de trois places de stationnement pour dix places de travail, alors qu'actuellement elle est au moins deux fois supérieure. Il espère que le tram sera prolongé jusqu'au Grand-Saconnex et à Ferney. Les transversales vertes permettront, selon lui, d'améliorer la mobilité douce. Pour M. Gilliot, le problème des logements est très important. Pour que ce projet puisse fonctionner, il faut des logements à proximité, ce qui n'est pas le cas actuellement et cette situation engendre des mouvements pendulaires et un taux de circulation important.

Un commissaire revient sur la question de la circulation privée et demande ce qui est envisagé sur ce plan.

M. Gilliot répond qu'il s'agit d'un problème important, puisque l'accessibilité aux organisations internationales par les TPG n'est pas performante en termes de temps. Un fonctionnaire international habitant à Ferney n'a pas d'autre choix que de se rendre à son bureau en voiture. Il ajoute que la circulation est un problème quotidien des organisations internationales qui sont conscientes qu'elles doivent participer à le résoudre. L'ONU a d'ailleurs mis sur pied un plan de mobilité, car elle a intérêt à diminuer le taux de stationnement dans l'enceinte du palais, notamment pour des raisons de sécurité. Des démarches allant dans le même sens sont en cours auprès de l'OMC. Il existe donc une volonté de contribuer à résoudre ce problème.

La question de la sécurité est à nouveau posée et M. Gilliot trouve difficile d'y répondre. Il rappelle que l'ONU a demandé aux pays hôtes de prendre des mesures de sécurité drastiques. Même s'il est difficile de faire admettre des dispositions trop sévères, il pense qu'il sera nécessaire de faire un pas vers des mesures dissuasives. M. Gilliot rappelle que les parcs entourant les organisations internationales ne sont pas publics.

Un commissaire demande quelles seraient les dispositions à prendre pour que les fonctionnaires des organisations internationales utilisent les TPG depuis Thoiry, Gex ou Divonne.

M. Gilliot remarque que la répartition des domiciles des fonctionnaires internationaux en France est diffuse, ce qui signifie qu'il est difficile de les drainer par le biais des TPG en dehors de la solution des parcs relais. Il précise que le transfert modal pour les personnes vivant dans le canton de Vaud est plus aisé.

Séance du 26 octobre 2004

Discussion, recommandations et votes

L'Union démocratique du centre déclare ne pas être satisfaite de la circulation à la place des Nations, mais pense qu'au vu des enjeux il serait bon d'accepter ce projet.

Le Parti radical est du même avis et remarque qu'il s'agit enfin d'une œuvre majeure dans ce quartier.

Le Parti libéral soutiendra ce projet d'envergure qui engage tant les acteurs que les autorités, ces dernières possédant la plus grande partie des terrains dans ce quartier. Il rappelle encore la problématique du logement qu'il faut promouvoir et déclare ne pas savoir s'il est possible de compter sur l'Etat pour ce faire. Quant aux tours le long de la route de Ferney, s'il est séduit par cette perspective, il estime que les oppositions seront nombreuses.

Le Parti démocrate-chrétien est d'accord avec ce projet intéressant à bien des égards et, même si des problèmes demeurent, cette vision à court, moyen et long terme ne peut que remporter son accord.

Le Parti du travail rappelle qu'il est important de préserver les organisations internationales à Genève. En ce qui concerne les tours, il pense probable que des oppositions s'élèveront. Il votera ce projet.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS/Indépendants) mentionne qu'il s'agit d'un magnifique projet et estime que le sort des tours dépendra des projets. Des solutions en matière de circulation routière devraient permettre de satisfaire tout le monde.

Les Verts pensent que ce projet a été réfléchi et qu'il prouve qu'il est possible de densifier sans bétonner. Ils ajoutent qu'ils proposeront deux recommandations.

Les socialistes déclarent que c'est la première fois que le Conseil administratif développe un projet d'avenir prenant en compte autant d'aspects différents.

Proposition: plan directeur de quartier «Le Jardin des Nations»

Les socialistes sont soucieux de la sécurité et pensent qu'il est important de satisfaire aux exigences des organisations internationales. Ils évoquent les véhicules privés que l'ONU souhaite voir moins nombreux dans son enceinte, ce qui a pour corollaire un développement accru des TPG. Ils ajoutent que la Ville devra un jour ou l'autre prendre l'option de construire des tours, d'autant plus que le secteur des organisations internationales connaît une architecture de qualité. Ils pensent qu'à l'égard d'une telle problématique il faut réfléchir en termes de bassin genevois.

Recommandations

Les Verts proposent les recommandations suivantes:

1. «Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif l'inscription dans le plan directeur d'une liaison cyclable entre l'avenue de la Paix et le chemin des Cornillons, le long des voies CFF.»

Cette première recommandation est acceptée à l'unanimité.

2. «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à soutenir le prolongement de la ligne de tram en direction du Grand-Saconnex, de Ferney et de Gex, afin de permettre une desserte suffisante dans le secteur. Ce développement du réseau doit être en préalable à la création de la route des Nations.»

Cette deuxième recommandation suscite une discussion.

Les socialistes voudraient remplacer «en préalable» par «en lien avec les constructions».

Les radicaux mentionnent que le tram et la route des Nations sont nécessaires. Le tunnel envisagé est un projet solide et l'absence de cette route engorgera encore plus la ville. Ils refuseront cette recommandation.

Les libéraux pensent qu'il serait possible d'accepter une partie de cette recommandation. Le reste est dogmatique et fait peu de cas des habitants du Grand-Saconnex. Une vision d'ensemble est nécessaire et il faut cesser de voir une antinomie systématique entre les vélos et les voitures.

Le Parti du travail ne comprend pas cette volonté de faire continuer le tram jusqu'à Gex: qui le payera? Il se rallie à la proposition de mettre «en lien» plutôt que «en préalable».

Les Verts répondent que c'est le Grand Conseil qui propose de prolonger le tram préalablement à la route des Nations. Ils ajoutent qu'une route supplémentaire ne fera que faciliter un mode de déplacement déjà favorisé. Ils rappellent que

Proposition: plan directeur de quartier «Le Jardin des Nations»

les projets transfrontaliers envisagent une connexion ferroviaire entre Genève et Gex, mais ils précisent que, dans le cadre de cette étude, il serait plus réaliste de supprimer le mot «Gex» de la recommandation.

L'Union démocratique du centre se déclare en faveur du développement du tram en direction de Ferney, mais souligne qu'il ne faut pas lier le tram au projet du Jardin des Nations.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS/Indépendants) déclare qu'il est nécessaire d'augmenter les voies d'accès aux organisations internationales et, tout en comprenant la position des Verts, pense que cette recommandation pourrait retarder le projet. Elle ne votera donc pas la deuxième partie de cette recommandation.

Les socialistes rappellent que, jusqu'en 1927, un tram partait de Genève pour aller jusqu'à Chesery, car cette commune abritait deux maisons closes. Au vu des enjeux et des perspectives de développement, il est nécessaire de penser globalement un tel projet. En ce qui concerne le tunnel de la route des Nations, ils rappellent que d'autres communes du canton, comme Carouge, possèdent ce type d'ouvrage qui protège les riverains du trafic de transit.

Vote de la deuxième recommandation:

1^{re} partie: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à soutenir le prolongement de la ligne de tram en direction du Grand-Saconnex, de Ferney et vers Gex, par un moyen de communication adapté.»

La première partie de cette recommandation est acceptée à l'unanimité.

2^e partie, 1^{re} proposition: «afin de permettre une desserte suffisante dans le secteur. Ce développement du réseau doit être en préalable à la création de la route des Nations.»

Cette proposition est refusée par 12 voix (1 R, 1 T, 1 AdG/SI, 3 S, 2 UDC, 3 L, 1 DC) contre 2 (Ve).

2^e partie, 2^e proposition: «afin de permettre une desserte suffisante dans le secteur. Ce développement du réseau doit être en lien avec la création de la route des Nations.»

Cette proposition est acceptée par 12 voix (1 R, 1 T, 1 AdG/SI, 3 S, 2 UDC, 3 L, 1 DC) contre 2 (Ve).

Vote de la proposition PR-328

Mise aux voix, la proposition PR-328 est acceptée à l'unanimité (1 R, 1 T, 1 AdG/SI, 3 S, 2 UDC, 3 L, 1 DC, 2 Ve).

Proposition: plan directeur de quartier «Le Jardin des Nations»

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, arrivée au terme de ses travaux, la commission de l'aménagement et de l'environnement vous invite à l'unanimité à accepter le projet de résolution de la proposition du Conseil administratif. *(Voir ci-après le texte de la résolution adopté sans modification.)*

M. Patrice Reynaud, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement (L). Je laisserai bien sûr à M^{me} Cahannes, rapporteuse sur cet objet, le soin d'évoquer les travaux de la commission sur la proposition PR-328. Pour ma part, je voudrais juste signaler que cette dernière était initialement accompagnée de la proposition PR-329, qui concernait un projet de modification des zones. A ce sujet, je signale que M. Ferrazino avait à l'époque demandé à M. Eric Rossiaud, alors président de la commission de l'aménagement et de l'environnement, que l'on attende pour examiner la proposition PR-328, car les éléments propres à la modification des zones étaient encore pendents auprès des organisations internationales. Si cet objet a cependant été mis à l'ordre du jour, c'est sur demande instantane du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), qui a considéré que les deux objets étaient distincts, c'est-à-dire que le vote de la proposition PR-328 concernant le plan directeur de quartier appelé «Jardin des Nations» était indépendant de celui portant sur la limite des zones. Je tenais à souligner ce point, car je ne suis pas convaincu, quant à moi, que ces deux objets soient si indépendants l'un de l'autre.

M^{me} Monique Cahannes, rapporteuse (S). Après avoir parlé d'une ruelle de 25 mètres lors de notre débat précédent, nous allons passer à une échelle légèrement plus grande, puisque nous allons nous occuper d'un périmètre nettement plus important.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi, en guise de préambule, de vous rappeler brièvement les buts et les enjeux du plan directeur de quartier «Le Jardin des Nations». Il est hors de doute que l'accueil et le développement des organisations internationales, qu'elles soient gouvernementales ou non, représentent un enjeu majeur pour Genève et sa région. Le profil international de notre ville fait partie intégrante de son identité et ses incidences économiques ne sont plus à démontrer. Garantir les conditions et les potentialités d'accueil des organisations internationales, dans un site exceptionnel tant par sa dimension historique et symbolique que par ses qualités paysagères, représente donc un objectif prioritaire, ce qui passe aujourd'hui par une planification directrice.

Il s'agit – c'est important – d'éviter la banalisation du site par un développement incontrôlé. Les trois objectifs majeurs de l'étude d'aménagement lancée par

le DAEL en 2000 sont, premièrement, de préserver et de mettre en valeur les espaces verts et le patrimoine. Cet aspect du projet, connu sous le nom de «trame verte», se composera à terme de 7 km de voies vertes et de 1,6 km² de parcs presque entièrement accessibles au public, sur une surface totale de 3,5 km².

Deuxièmement, il s'agit de favoriser l'extension et l'implantation d'organisations internationales. Concrètement, il s'agit de planifier le développement des constructions pour répondre aux besoins futurs. Ce projet vise à mettre en place les conditions-cadres permettant de répondre à la demande.

Enfin, le troisième objectif majeur consiste à garantir une bonne accessibilité du site pour ceux qui y travaillent, et à encourager les promeneurs à profiter pleinement des zones de verdure et des espaces publics. Il s'agit donc d'organiser les déplacements en fonction de la qualité de vie, en améliorant l'offre en transports publics – entre autres grâce au tram 13 et au RER – de reporter le trafic routier sur un nouvel axe, de développer des déplacements doux et de maîtriser le stationnement.

Cette étude, menée en coordination avec tous les partenaires intéressés, dont la Ville de Genève, s'est concrétisée par ce projet de plan directeur de quartier, qui fixe les grandes orientations d'aménagement. Il ne précise pas le détail des réalisations, qui feront l'objet de procédures ultérieures. Le plan directeur de quartier va donc guider, pour les quinze à trente ans à venir, les réalisations qui donneront vie au Jardin des Nations.

Premier débat

M. Mathias Buschbeck (Ve). Les Verts saluent le travail effectué pour l'élaboration du plan directeur de quartier «Le Jardin des Nations». En effet, celui-ci est basé sur un équilibre intelligent entre le développement des espaces de verdure et les besoins en nouveaux locaux des organisations internationales. La réflexion en profondeur qui a été menée témoigne d'une manière de voir que les Verts ne peuvent que saluer. Néanmoins, ils ne peuvent accepter ainsi la construction de nouvelles routes – je parle surtout de la route des Nations – prévue dans le secteur par ce projet. Cet axe routier, qui serait en fait un tunnel de 1300 mètres de long, irait de la jonction autoroutière de Ferney aux organisations internationales, permettant ensuite de rejoindre le centre-ville. Cela ne peut pas être une priorité pour les Verts. Cet ouvrage amènerait du trafic supplémentaire au cœur de notre cité. C'est bien connu, toute nouvelle route a un effet d'aspirateur à voitures, et celle dont il est question ici ne fera pas exception.

Alors que le Conseil municipal se pique régulièrement de lutter contre le bruit, il ne peut pas accepter ainsi ce projet. Les possibilités de circulation à

Proposition: plan directeur de quartier «Le Jardin des Nations»

Genève sont à la limite de la saturation. On ne peut pas à la fois se plaindre qu'on ne peut plus bouger et provoquer plus de circulation! En outre, la réalisation de cette route des Nations serait un bien mauvais service rendu aux organisations internationales, puisqu'elles tentent de mettre en place des plans de mobilité d'entreprise permettant un report modal de la voiture aux transports publics. On sait que 70% des employés des organisations internationales ont droit à une place de stationnement, soit pratiquement le double du taux habituel en ville de Genève; construire maintenant ce tunnel constituerait un véritable sabotage du transfert modal.

La solution au problème de la circulation dans le secteur passe inévitablement par le développement des transports publics. Dans une semaine sera inaugurée la halte ferroviaire de Sécheron, ce qui permettra à tout un chacun de se rendre rapidement vers les organisations internationales. Le tram est appelé à se développer en direction du Grand-Saconnex et de Ferney, ce qui offrira donc la possibilité d'accéder aux organisations internationales en empruntant les transports publics depuis la France voisine.

En outre, quand on connaît l'état des finances publiques du Canton, on ne peut pas dire, comme le fait la deuxième recommandation accompagnant la résolution dans le rapport PR-328 A, que ce tunnel peut être réalisé en lien avec le tram. En effet, quand 100 millions de francs auront été dépensés pour la route des Nations – oui, 100 millions! – que restera-t-il pour le tram? La priorité doit clairement être donnée à ce dernier. Pour cette raison, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les Verts vous proposent de supprimer cette recommandation et de la remplacer par celle que je vais déposer sous la forme d'un amendement sur le bureau du président:

Projet d'amendement

«La Ville de Genève demande que le tram en direction de Ferney soit construit avant tout autre ouvrage routier.»

Le président. Monsieur Buschbeck, quelle recommandation voulez-vous supprimer exactement? Afin que nous soyons tout à fait au clair, je vous lis celle qui porte le numéro un: «Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif l'inscription dans le plan directeur d'une liaison cyclable entre l'avenue de la Paix et le chemin des Cornillons, le long des voies CFF.» Je me propose de la soumettre au vote tout à l'heure.

Si je tourne la page, je trouve une deuxième recommandation en deux parties, dont une variante a été refusée par la commission de l'aménagement et de l'envi-

ronnement. Pouvez-vous me dire quel est le texte que remplace l'amendement des Verts? En attendant que M. Buschbeck le dépose auprès du bureau, je donne la parole à M. Patrice Reynaud, qui va nous expliquer cela.

M. Patrice Reynaud, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement (L). Monsieur le président, je me permets de reprendre la parole pour expliquer cette deuxième recommandation en tant que président de la commission de l'aménagement et de l'environnement. En fait, elle a été divisée en deux parties, dont la première ne posait pas de problème et a été acceptée à l'unanimité; la deuxième est celle qui cause le désaccord dont vient de parler M. Mathias Buschbeck, à savoir l'idée que le développement du réseau doit être *préalable* à la création de la route des Nations – première proposition – ou que ce développement du réseau doit être *en lien* avec la création de la route des Nations – deuxième proposition. Finalement, la deuxième recommandation, elle-même divisée en deux propositions, a été votée par la commission et doit aujourd'hui être relue comme suit: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à soutenir le prolongement de la ligne de tram en direction du Grand-Saconnex, de Ferney et vers Gex, par un moyen de communication adapté, afin de permettre une desserte suffisante dans le secteur. Ce développement du réseau doit être en lien avec la création de la route des Nations.»

Le président. Je vous remercie, Monsieur Reynaud, pour ces explications complémentaires.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Le groupe démocrate-chrétien a été particulièrement heureux de pouvoir travailler sur ce projet. En effet, il nous semble qu'il s'agit – je serais presque tentée de dire «pour une fois» – d'une vision réellement globale proposant des solutions à court, moyen et long terme pour l'aménagement d'une très vaste zone. Nous sommes particulièrement heureux que les besoins futurs des organisations internationales aient été pris en compte. Comme d'autres dans cette enceinte, nous avons bien sûr relevé l'équilibre du projet, par exemple en ce qui concerne les cheminements verts proposés et dont certains seront réalisés très rapidement, parce qu'ils ne demandent pas d'infrastructure lourde.

Pour ce qui est de la recommandation que vient d'évoquer le préopinant Vert, nous en restons, quant à nous, au texte tel qu'il a été voté par la commission de l'aménagement et de l'environnement. En effet, il est important que ce nouveau quartier ait un accès au nord dégagé et fluidifié; pour cela, la route des Nations est

Proposition: plan directeur de quartier «Le Jardin des Nations»

absolument nécessaire, on ne peut pas envisager l'implantation des transports collectifs avant de débloquer ce passage-là. Nous accepterons donc la deuxième recommandation du rapport telle qu'elle a été votée en commission.

Enfin, je dirai juste un dernier mot pour relever encore que ce plan directeur de quartier, le premier du genre, a été soumis à la population lors d'une très large concertation organisée par le DAEL. Pour ce faire, il a utilisé des moyens modernes comme l'internet, et pas seulement les *leaflets* et les panneaux d'affichage usuels. Nous pensons que c'est un mode de concertation très intéressant.

M. Alain Dupraz (T). Monsieur le président, pour plus de clarté dans ce débat, je vous prierais de relire l'amendement déposé par M. Buschbeck, car je ne l'ai pas tout à fait compris. J'ai déjà vu le contenu d'un autre amendement, mais je crois qu'il a été modifié et je souhaiterais le connaître dans sa forme définitive avant de m'exprimer.

Le président. Je vous le relis, Monsieur Dupraz, en vous signalant que cet amendement va être distribué sous peu dans cette enceinte. Il remplace la deuxième recommandation adoptée en commission qui figure sur l'avant-dernière page du rapport. Sa formulation est la suivante: «La Ville de Genève demande que le tram en direction de Ferney soit construit avant tout autre ouvrage routier.»

M. Alain Dupraz. Je vous remercie, Monsieur le président. Je vais m'exprimer au nom du Parti du travail. Nous allons soutenir l'amendement des Verts. Il faudrait quand même se rappeler qu'environ 33 000 frontaliers et plus de 20 000 «Vaudois» – je parle des Genevois établis dans le canton de Vaud – se rendent chaque jour à Genève pour travailler. Ce phénomène ne fait que s'amplifier depuis le 1^{er} juin 2004, date de l'entrée en vigueur des bilatérales. Je pense qu'il devient très urgent de limiter ce trafic motorisé et, pour cela, il n'y a qu'une seule solution, celle qui consiste à étendre le parcours du tram jusqu'à Ferney. Ainsi, le tunnel routier projeté pourrait devenir caduc, et il ne serait même plus nécessaire de le construire, puisque le tram existerait déjà. Telle est, selon nous, l'absolue priorité.

M. Patrice Reynaud (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous avoue que j'envisageais une intervention un peu différente de celle à laquelle je vais me livrer, mais je souhaite réagir à l'amendement de M. Buschbeck, qui a d'ailleurs disparu de cette enceinte...

Proposition: plan directeur de quartier «Le Jardin des Nations»

Pour une fois, soyons clairs: nous nous sommes tous complu – vous l’avez constaté en lisant le résultat du vote unanime de la commission de l’aménagement et de l’environnement – à nous féliciter de ce premier plan directeur de quartier, qui est excellent. En effet, il concerne un élément ô combien important pour notre ville, à savoir les organisations internationales; en outre, pour une fois, il s’agit d’un véritable projet qui porte sur le long terme – je vous rappelle que nous nous plaignons, tous partis confondus, de ne pas avoir si souvent de tels projets pour notre ville – et cela de façon équilibrée. Enfin, un peu d’équilibre! Mais cela implique qu’il ne nous faut pas maintenant le casser, cet équilibre, car cela reviendrait tout simplement à réduire à néant les merveilleux efforts réalisés pour la rédaction de ce plan directeur de quartier.

J’insiste sur cette notion d’équilibre. Il s’agit d’abord du logement. M^{me} Cahannes en a peu parlé, mais c’est un élément substantiel retenu dans le cadre de ce plan; il mérite donc d’être souligné. Il s’agit ensuite du problème de la circulation, bien sûr. Il faut le savoir: ce plan a été mis sur pied de manière à réduire le trafic automobile, et nous avons souscrit à cet objectif, parce qu’il est intelligemment présenté et effectivement nécessaire dans le quartier visé. Nous avons également accepté une recommandation émanant du Parti socialiste par la plume du président du Conseil municipal en personne, stipulant que ce qui est prévu est bien, mais qu’il est également nécessaire d’envisager l’aménagement d’une piste cyclable, mesure oubliée dans ce plan directeur de quartier. Je souligne encore une fois que cette recommandation socialiste, toujours dans le but de respecter l’équilibre d’ensemble du projet, a été acceptée à l’unanimité par la commission de l’aménagement et de l’environnement.

Je suis très surpris de l’intervention de M. Dupraz. Lorsque le vote a eu lieu en commission, le Parti du travail, représenté par un autre de ses membres, avait refusé la proposition des Verts à l’époque, à savoir que le développement du réseau de tram soit préalable à la construction de la route des Nations. Je rappelle que, à l’exception des Verts, tous les partis avaient été unanimes pour refuser cette proposition, toujours dans un même souci d’équilibre. Nous avions donc estimé que le développement du réseau de tram devait se faire en même temps que la route des Nations.

Pour une fois, tous partis politiques confondus, nous étions d’accord. Pourquoi? Parce que voilà un beau plan qui parle de l’avenir de notre ville de façon intelligente et équilibrée, je le répète. Alors, il faut être logiques! Je vous en supplie, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ne cassons pas cet équilibre en acceptant ce que demande M. Buschbeck par le biais non pas d’un amendement, mais de ce qui serait une demande de modification de la proposition. Je vous signale que nous n’avons pas à amender ce projet, et que ce qui nous est demandé aujourd’hui, c’est de préavisier positivement ou négativement le plan directeur de quartier. C’est tout! Or on n’amende pas un préavis, c’est bien évi-

Proposition: plan directeur de quartier «Le Jardin des Nations»

dent. Soyons logiques, agissons en toute conscience et conservons à ce magnifique plan l'équilibre que nous avons tous ensemble su lui donner! Ne le cassons pas pour des revendications qui, certes, sont intéressantes, mais qui à l'évidence n'ont pas lieu d'être dans ce cadre.

Le président. Monsieur Reynaud, je vous rappelle qu'il ne s'agit pas d'amender le plan directeur de quartier lui-même, mais une recommandation l'accompagnant dans le rapport.

M. Michel Ducret (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous recommençons à chipoter sur des détails, alors que l'enjeu réel que pose ce plan directeur de quartier, c'est la Genève internationale dont nous sommes si fiers et dont l'avenir sera compromis si elle ne se développe pas dans l'espace. Faut-il réellement, ce soir, prendre le risque de faire capoter un projet d'une telle importance pour l'avenir de Genève et de sa collectivité? Et cela, pour quoi? Tous les membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement se sont accordés à dire qu'une desserte par des transports collectifs efficaces était absolument nécessaire dans ce secteur, dans le cadre de ce développement. Pour le moment, le rôle du tram n'est pas en priorité de desservir la zone internationale. Tout le monde parle d'un tram qui va hypothétiquement rejoindre Ferney, alors que son rôle principal consistera à desservir le Grand-Saconnex, et surtout Palexpo. En outre, un *park and ride* – c'est-à-dire un parking d'échange, pour ceux qui n'aiment pas les anglicismes – devrait être construit près de l'autoroute.

La véritable question qui se pose ce soir concerne le tracé de ce tram. Partant de la place des Nations, s'il passe par la route de Ferney, il ne desservira pas l'Organisation mondiale de la santé, notamment, ni quelques autres organisations internationales voisines. Dès lors, il faudrait se demander si le tram ne devrait pas passer le long de cette nouvelle route à créer en souterrain, dans un tunnel avec des stations comme pour un métro, afin de desservir le Grand-Saconnex, avant de resurgir à l'air libre devant Palexpo, là où se trouvent actuellement les arrêts de bus, et cela afin de pouvoir poursuivre son trajet plus loin, que ce soit vers Ferney ou l'aéroport. Voilà la véritable question!

Concernant la route des Nations, si nous adoptons un tracé tel que je viens de le décrire, il s'agit de trouver comment assurer une vie correcte aux habitants du Grand-Saconnex. Le vrai problème consiste à savoir si on doit continuer à tolérer qu'autant de voitures – il s'agit là d'un trafic de transit – continuent à traverser le village du Grand-Saconnex. En effet, jusqu'à nouvel ordre, pour transiter depuis la France voisine du nord jusqu'en France voisine du sud, c'est-à-dire pour rejoindre la rive gauche, c'est malheureusement le seul chemin que nous pouvons

valablement offrir à nos voisins immédiats. La voie primaire équivalant à l'auto-route, au sens de la hiérarchie du réseau routier dans ce canton, est le U lacustre; mais on ne peut pas dire qu'il existe une voie primaire s'il est impossible d'y accéder!

Ces vraies questions, nous les avons posées en commission. On nous a dit, notamment concernant le tracé du tram, qu'on ne pouvait pas y répondre, car elles étaient prématurées. Par conséquent, je conviens que c'est désagréable, mais peut-être nous faut-il en rester là – c'est en tout cas ce que pense le groupe radical. Du moment que le Conseil municipal a clairement dit, par le biais d'une recommandation adoptée à l'unanimité par la commission de l'aménagement et de l'environnement, que la desserte par les transports collectifs était totalement indispensable au développement envisagé, le but essentiel à suivre n'est pas de savoir où passeront la route et la piste cyclable, mais d'ouvrir un peu les yeux!

Si Genève prétend être un endroit important dans le monde et offrir les structures nécessaires pour rester cette Genève internationale à laquelle nous aspirons tous, il est important que nous acceptions ce soir le plan directeur de quartier «Le Jardin des Nations».

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous signale qu'il reste encore quatre orateurs inscrits. Je vous propose de terminer cette session avec le vote sur ce rapport, car je crois que c'est la solution la plus économique en termes de temps.

M. Pascal Rubeli (UDC). Pour nous, la situation est assez simple et claire. Nous saluons l'important travail réalisé pour l'établissement de ce plan directeur de quartier en vue, bien sûr, du développement de toute la région liée aux institutions internationales. Il est évident également que nous ne refuserons pas l'aménagement en matière de transports tel qu'il est présenté dans ce document, c'est-à-dire autant le tram – dans la mesure où il sera possible d'en développer le tracé à terme – que la route, c'est-à-dire le tunnel qui devrait être construit pour éviter que les véhicules rejoignent la ville en passant en surface par la commune du Grand-Saconnex.

Nous voterons donc ce plan directeur de quartier, ainsi que les deux recommandations adoptées en commission. Nous refuserons, bien sûr, l'amendement déposé tout à l'heure par les Verts.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Je précise tout d'abord que j'interviens en tant que chef de groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), car

Proposition: plan directeur de quartier «Le Jardin des Nations»

nous avons eu, au sujet de ce plan directeur de quartier, des débats internes passionnés dont je vais vous présenter certains aspects.

Premièrement, si nous insistons sur le tram, dans ce projet, c'est bien entendu par rapport aux autres modes de transport dans le secteur concerné et non par rapport à d'autres prolongements du tracé prévus pour ces prochaines années, en direction d'autres destinations sans doute encore plus prioritaires que celle-ci. Cela devait être souligné d'emblée.

J'en viens ensuite à la route des Nations. Appelez-la comme vous voudrez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mais il s'agit d'une nouvelle pénétrante en direction du centre-ville genevois. M. Ducret a affirmé que cette route devrait permettre l'accès aux voies primaires en ville. Je regrette, mais peut-on dire que l'on y accède facilement aujourd'hui, vu la surcharge de circulation au centre-ville même? C'est un vaste problème que nous aimerions bien résoudre, mais ce n'est pas en ajoutant de nouveaux couloirs à voitures en direction du centre-ville que nous y parviendrons. Pour nous, donc, la réalisation de la route des Nations n'est pas une priorité. Je dirais même plus: elle pose de nouveaux problèmes.

Par ailleurs, on peut reconnaître qu'il y a également des problèmes de circulation dans la périphérie. Mais ils ne seront pas forcément résolus par ce tunnel! Ce sera peut-être partiellement le cas au Grand-Saconnex et à Pregny-Chambésy, pendant un certain temps, mais cette prétendue solution cause tant d'autres problèmes qu'elle ne peut peser lourd dans la balance et apparaître comme valable, à mon avis.

Pour terminer, j'aimerais répondre à M. Reynaud, qui a parlé d'un plan équilibré en termes de circulation. Je voudrais lui signaler que l'équilibre n'est pas forcément l'inertie! On ne va pas continuer, pendant des décennies, à maintenir l'équilibre actuel en matière de transports, c'est-à-dire tout pour les transports individuels et très peu pour les transports collectifs! Je pense que la circulation évolue. D'ailleurs, une nouvelle halte CFF va être inaugurée dans quelques jours dans ce secteur, comme vous l'avez appris, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Les bus et les trams sont appelés à se développer et des pistes cyclables sont prévues dans le cadre de ce projet, ce dont nous nous félicitons.

C'est pour toutes ces raisons que nous voterons donc l'amendement proposé par les Verts concernant la deuxième recommandation.

M. Roberto Broggin (Ve). Pour les Verts, il est bien clair que ce plan directeur de quartier est intéressant, puisqu'il concerne un quartier qui nous est cher,

celui des Nations. Dieu sait si l'Organisation des Nations Unies et tous les organes qui lui sont rattachés ont contribué et contribueront encore au développement de Genève! Par conséquent, une proposition telle que celle qui nous occupe ce soir nous interpelle forcément. Nous y adhérons, avec le bémol que mon collègue Mathias Buschbeck a évoqué tout à l'heure.

S'il l'a fait, ce n'est pas pour rien! En effet, le projet de loi 8757, qui concerne un crédit d'étude de 5 844 000 francs, va prochainement être traité au Grand Conseil, après avoir été débattu par la commission cantonale des travaux. Celle-ci a rendu deux rapports, l'un de majorité et l'autre de minorité; c'est ce dernier qui présente la position des groupes de l'Alternative, lesquels demandent que la route des Nations ne soit pas une priorité.

Ce rapport de minorité mentionne que les investissements doivent prioritairement être consacrés à des ouvrages utiles à la collectivité dans son ensemble, et non pas à cette nouvelle route dont le coût est évalué, pour l'instant, à 97 millions de francs. Ce n'est qu'une estimation mais, dans son argumentaire, le Conseil d'Etat reconnaît lui-même que les coûts totaux ne sont pas encore absolument définis, car la maîtrise foncière n'est pas acquise pour construire cet équipement routier. Je cite: «Les coûts relatifs aux acquisitions de terrains, impossibles à estimer à ce stade du projet, ne sont pas compris dans les montants annoncés.» C'est-à-dire que le coût annoncé de 97 millions de francs ne couvre pas la totalité de l'ouvrage prévu.

Si cette route des Nations – cette pénétrante – est construite, cela accroîtra la circulation sur les quais et sur le pont du Mont-Blanc, alors qu'aujourd'hui 90 000 véhicules passent chaque jour sur cet axe, qui est le plus utilisé et le plus engorgé de Suisse. J'ai entendu tout à l'heure un conseiller municipal qui est également député dire qu'il s'agit là d'une question de détail. Mais, pour moi, 100 millions de francs – et même certainement beaucoup plus – ne représentent pas un détail! Même si le Canton espère recevoir une éventuelle manne fédérale, je rappelle que le Conseil fédéral et les Chambres n'ont pas encore débloqué toute la somme nécessaire à la construction du projet ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse; je pense donc qu'il ne faut pas compter sur une telle aide pour la route des Nations.

On nous dit que c'est le seul axe entre le nord et le sud ou inversement, entre le sud et le nord de notre région. J'affirme que tel n'est pas le cas, car il est tout à fait possible d'utiliser l'autoroute de contournement, dont la pleine capacité n'est pas atteinte. Mais l'existence de la route des Nations appellera bien sûr les automobilistes à l'utiliser, et leurs véhicules engorgeront l'avenue Giuseppe-Motta, puis les quartiers de Saint-Jean et de la Servette; par l'autre axe, c'est-à-dire par l'avenue de France, ils encombreront les quartiers des Pâquis et de l'hypercentre.

Proposition: plan directeur de quartier «Le Jardin des Nations»

Nous ne pouvons pas accepter cela, c'est pourquoi nous proposons de favoriser le transfert modal, en accordant la priorité à la construction du tram, que pourront utiliser les personnes voulant se rendre au centre-ville ou rejoindre leur domicile, à l'extérieur.

Nous avons mentionné également le taux des places de stationnement pour les fonctionnaires internationaux. Or, de nouvelles normes dénommées H-MOSS viennent d'être édictées par l'ONU à New York justement à ce propos. Les normes de ce genre sont devenues beaucoup plus exigeantes qu'auparavant, et elles interdisent le stationnement de voitures à une certaine distance d'un bâtiment. En outre, nous ne pouvons plus construire de parkings souterrains, vu les dangers potentiels que cela représente actuellement; il est donc de notre devoir d'anticiper et de prévoir qu'il faut accorder la priorité aux transports en commun.

Plusieurs préopinants ont évoqué l'inauguration de la halte de Sécheron dans une semaine, mais nous devons également prévoir de desservir le bassin du pays de Gex, où de très nombreux internationaux s'installent et vont encore s'installer. C'est justement en favorisant ce type de transports que nous pourrons aller de l'avant et avoir un plan directeur de quartier intéressant pour les Nations Unies, nous permettant ainsi de prévoir l'avenir.

Je voudrais conclure en revenant au rapport de minorité du Grand Conseil et répéter que, au cas où le projet de la route des Nations serait mené à bien, nous ne savons pas quelle manne financière restera pour la réalisation du tram, dont l'extension est prévue jusqu'à Ferney. Selon la minorité du Grand Conseil, «le tram devrait être construit avant tout autre ouvrage routier. Ce projet de route coupe toute possibilité d'améliorer les transports publics dans cette partie du canton».

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous encourage à voter notre amendement portant sur la deuxième recommandation. Il ne modifie pas le plan directeur de quartier «Le Jardin des Nations», mais signifiera au Canton que la Ville de Genève ne veut pas d'une nouvelle pénétrante qui déversera des voitures jusque dans l'hypercentre.

Monsieur le président, je tiens à préciser encore ce qui suit. Etant donné que la première partie de la deuxième recommandation a été acceptée à l'unanimité par la commission de l'aménagement et de l'environnement, nous proposons de la conserver telle quelle; notre amendement remplace la deuxième partie de la deuxième recommandation. Est-ce bien clair?

Le président. Oui, Monsieur Brogini. Je ferai donc voter la deuxième recommandation en deux temps, en mettant aux voix d'abord la première partie

telle qu'acceptée par la commission, et ensuite la deuxième partie en fonction de votre amendement.

Je vous signale, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, qu'il est 23 h 7 et que la retransmission de nos débats par TV Léman bleu est terminée.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Un point n'a pas été soulevé ce soir qu'il est important de mentionner très brièvement. Ce plan directeur de quartier n'évoque nulle part le problème de la sécurité des organisations internationales. Or, comme vous le savez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'ONU a récemment demandé aux pays hôtes de prendre des mesures tout à fait drastiques dans ce sens, et cela pour les raisons que vous savez. Je le répète – et je tenais absolument à le signaler – le projet que vous avez entre les mains n'aborde pas du tout ce problème.

M. Alain Dupraz (T). Monsieur le président, je demande l'appel nominal sur l'amendement des Verts concernant la deuxième recommandation.

Le président. Etes-vous suivi par quatre conseillers municipaux, Monsieur Dupraz? (*Plus de quatre conseillers municipaux lèvent la main.*) C'est le cas. Nous voterons donc par appel nominal sur cet amendement – dans le calme et la sérénité, c'est mieux.

M^{me} Béatrice Graf Lateo (S). Je voudrais juste dire qu'il s'agit ici de tout un plan d'aménagement et qu'on ne peut pas le «saucissonner». Je rappelle qu'il va y avoir une nouvelle halte ferroviaire à Sécheron, et que cela permettra aux habitants du canton de Vaud qui travaillent dans le secteur des organisations internationales de s'y rendre en empruntant les transports publics. Par ailleurs, la construction d'un parking d'échange d'une capacité de deux fois 400 places est prévue à côté de la halte de Sécheron; nous avons donc grand espoir que les automobilistes susceptibles de passer par la route des Nations prévue dans ce plan directeur de quartier parqueront leur véhicule à cet endroit et continueront leur trajet vers la ville en tram ou avec les autres transports publics.

Nous soutenons avec force le développement d'un tram à la route de Ferney en direction du Grand-Saconnex, et nous pensons que, pour que cela puisse se faire, il faut que la route des Nations souterraine soit réalisée. Pour cette raison, une partie des socialistes vont suivre les recommandations votées par leurs représentants lors du travail au sein de la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Proposition: plan directeur de quartier «Le Jardin des Nations»

Deuxième débat

Mise aux voix, la première recommandation de la commission est acceptée à l'unanimité (65 oui).

Mise aux voix, la première partie de la deuxième recommandation de la commission est acceptée à l'unanimité (66 oui).

Le président. Concernant la deuxième partie de cette recommandation, nous sommes saisis d'un amendement du groupe des Verts, que je mets aux voix à l'appel nominal.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. Buschbeck est refusé par 43 non contre 23 oui (1 abstention).

Ont voté non (43):

M. Guillaume Barazzone (DC), M. Alexis Barbey (L), M^{me} Nicole Bobillier (S), M. Didier Bonny (DC), M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M^{me} Monique Cahannes (S), M. David Carrillo (S), M. Olivier Coste (S), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Michel Ducret (R), M. Jean-Louis Fazio (S), M. Alain Fischer (R), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M^{me} Claudine Gachet (R), M^{me} Béatrice Graf Lateo (S), M. Jean-Marie Hainaut (L), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M^{me} Nelly Hartlieb (UDC), M. Blaise Hatt-Arnold (L), M. Eric Ischi (UDC), M. Roman Juon (S), M^{me} Virginie Keller Lopez (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Pierre Maudet (R), M. David Metzger (S), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Robert Pattaroni (DC), M. Georges Queloz (L), M. Patrice Reynaud (L), M. Lionel Ricou (DC), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Sandrine Salerno (S), M. Vincent Schaller (L), M. Armand Schweingruber (L), M. Gilles Thorel (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. René Winet (R).

Ont voté oui (23):

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI), M. Roberto Broggin (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M. Alain Dupraz (T), M^{me} Hélène Ecuyer (T), M^{me} Vera Figurek (AdG/SI), M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI), M. René Grand (S), M^{me} Liliane Johner (T), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Pierre Losio (Ve), M. Alain Marquet (Ve), M. Jacques Mino (AdG/SI), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Olivier Norer

Proposition: plan directeur de quartier «Le Jardin des Nations»

(Ve), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Damien Sidler (Ve), M. François Sottas (AdG/SI), M^{me} Marie-France Spielmann (T), M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI).

S'est abstenu (1):

M. Pierre Rumo (T).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (12):

M. Sylvain Clavel (UDC), M. Alain Comte (T), M. Roland Crot (UDC), M. Eric Fourcade (UDC), M. André Kaplun (L), M. Bruno Martinelli (AdG/SI), M. Jean-Pierre Oetiker (UDC), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Bérengère Rosset (L), M. Frédy Savioz (UDC), M^{me} Caroline Schum (Ve), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

Présidence:

M. Gérard Deshusses (S), président, n'a pas voté.

Mise aux voix, la deuxième partie de la deuxième recommandation de la commission est acceptée à la majorité.

Les recommandations sont ainsi conçues:

RECOMMANDATIONS

1. Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif l'inscription dans le plan directeur d'une liaison cyclable entre l'avenue de la Paix et le chemin des Cornillons, le long des voies CFF.

2. Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à soutenir le prolongement de la ligne de tram en direction du Grand-Saconnex, de Ferney et vers Gex, par un moyen de communication adapté, afin de permettre une desserte suffisante dans le secteur. Ce développement du réseau doit être en lien avec la création de la route des Nations.

Mise aux voix, la résolution est acceptée par 55 oui contre 5 non (5 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 29, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11 bis, alinéa 7, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire;

vu la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Approuve le plan directeur de quartier N° 29350 intitulé «Le Jardin des Nations», couvrant le «site central des organisations internationales» de la rive droite, et touchant les territoires communaux de la Ville de Genève, du Grand-Saconnex et de Pregny-Chambésy.

14. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

15. Interpellations.

Néant.

16. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 15.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2822
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2822
3. Clause d'urgence sur l'interpellation de MM. Patrice Reynaud et Jean-Pierre Oberholzer: «Tempête à Genève: mais que fait la Ville?» (I-128)	2823
4. Clause d'urgence sur l'interpellation de M. Roman Juon: «Faudra-t-il un accident très grave dans la zone Croix-Rouge/Athénée avant de réagir sérieusement?» (I-127)	2823
5. Clause d'urgence sur le projet d'arrêté de MM. Jean-Pierre Oberholzer, Patrice Reynaud, Jean-Marc Froidevaux, Georges Queloz, Armand Schweingruber, André Kaplun, Alexis Barbey, Jean-Marie Hainaut, Blaise Hatt-Arnold, Vincent Schaller, M ^{mes} Linda de Coulon, Florence Kraft-Babel, Marie-Thérèse Bovier, Nathalie Fontanet et Bérengère Rosset: «Convention Ville de Genève-Fondetec: voyons clair!» (PA-55)	2824
6. Interpellation de MM. Patrice Reynaud et Jean-Pierre Oberholzer: «Tempête à Genève: mais que fait la Ville?» (I-128).....	2828
7. Interpellation de M. Roman Juon: «Faudra-t-il un accident très grave dans la zone Croix-Rouge/Athénée avant de réagir sérieusement?» (I-127)	2832
8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Protection, du point de vue architectural, du quartier de la Roseraie» (P-99 A)	2835
9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Contre la destruction du parc des Cropettes» (P-106 A)	2844
10. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion de MM. Roman Juon et Gérard Deshusses, renvoyée en	

commission le 12 septembre 2001, intitulée: «Un Prix du mérite social de la Ville de Genève» (M-189 A)	2850
11. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner la motion de M ^{me} Isabelle Mili, MM. Robert Pattaroni, Guy Valance, André Kaplun et Bernard Paillard, renvoyée en commission le 7 octobre 1996, intitulée: «Pour la concision des débats» (M-214 A)	2870
12. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner l'arrêté II nouveau de la proposition du Conseil administratif du 24 mai 2002 en vue de l'ouverture d'un crédit de 932 500 francs destiné à l'aménagement des accès automobiles au quartier de la Vieille-Ville (PR-224 A1)	2876
13. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 janvier 2004, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'adoption d'un projet de résolution approuvant le plan directeur de quartier N° 29350 intitulé «Le Jardin des Nations», qui couvre le «site central des organisations internationales» de la rive droite et touche les territoires communaux de la Ville de Genève, du Grand-Saconnex et de Pregny-Chambésy (PR-328 A)	2891
14. Propositions des conseillers municipaux	2913
15. Interpellations	2913
16. Questions écrites	2913

La mémorialiste:
Marguerite Conus